Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Ce rapport de gestion et d'analyse de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Ltée (« Osisko », ou la « Société ») et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou les « IFRS ») telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres renseignements financiers de la Société contenus dans ce rapport de gestion. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour aider celle-ci, le conseil a nommé un comité d'audit formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 20 février 2019, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans ce rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen sur la période de présentation de l'information. Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la section intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	2
Modèle d'affaires et stratégie	2
Faits saillants –2018	2
Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2018	3
Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'ententes écoulement	4
Dépréciation d'actifs	16
Placements en actions	17
Activités en matière de développement durable	22
Activités d'exploration et d'évaluation	22
Dividendes trimestriels	23
Offre publique de rachat dans le cours normal des activités	23
Marché de l'or et des devises	24
Principales informations financières	26
Survol des résultats financiers	26
Liquidités et sources de financement en capital	30
Flux de trésorerie	31
Information trimestrielle	34
Résultats du quatrième trimestre	35
Perspectives	39
Transactions entre parties liées	39
Obligations contractuelles et engagements	40
Arrangements hors bilan	41
Données sur les actions en circulation	42
Événements postérieurs au 31 décembre 2018	42
Risques et incertitudes	42
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	42
Base d'établissement des états financiers consolidés	43
Estimations et jugements comptables critiques	46
Instruments financiers	46
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	46
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	48
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains	49
Informations sur la Société	50

Description de l'entreprise

Redevances Aurifères Osisko ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec* et se consacre à l'acquisition et à la gestion de redevances et de flux de métaux précieux, d'autres redevances et de flux de métaux de haute qualité et d'intérêts similaires au Canada et ailleurs dans le monde. Osisko détient un portefeuille de redevances, de flux, d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux de métaux et des droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou flux de métaux sur divers projets principalement au Canada. La Société détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 136 redevances, flux de métaux et ententes d'écoulement, dont les principaux actifs sont : une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») sur la mine Canadian Malartic, une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore et un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine Renard, toutes des mines canadiennes, ainsi qu'un flux argentifère de 100 % issu de la mine de cuivre Mantos Blancos au Chili. De plus, la Société investit dans des titres de sociétés d'exploration et de développement.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko est une société de redevances et de flux de métaux précieux axée sur le Canada et sur la croissance visant à maximiser le rendement de ses actionnaires par la croissance de ses actifs, tant de façon organique que par des acquisitions relutives de redevances de métaux précieux de même que d'autres redevances, flux et intérêts similaires de qualité, ainsi qu'en remettant du capital à ses actionnaires par le paiement de dividendes trimestriels et de rachats d'actions. Osisko a une stratégie de croissance unique qui consiste non seulement à acquérir et à structurer des produits de redevances et de flux sur des actifs en exploitation et au stade de développement avancé, mais également à investir dans des actifs à long terme pour lesquels la société estime être particulièrement bien placée pour créer de la valeur et générer des rendements par le développement de ces actifs. Le succès de la Société repose sur de solides capacités techniques qu'elle met au travail en créant son propre portefeuille d'opportunités de croissance organique offrant une exposition à la hausse des prix des matières premières et à l'opportunité de la croissance des réserves et des ressources minérales.

Osisko se concentre principalement sur des actifs de grande qualité et de longue durée liés aux métaux précieux, situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières établies, ces actifs offrant le meilleur profil de risque/rendement. La Société examine et investit également dans des opportunités pour d'autres métaux et dans d'autres juridictions. Étant donné qu'un des aspects essentiels des activités de la Société implique qu'elle doit livrer concurrence à d'autres sociétés pour les occasions d'investissement, Osisko vise à maintenir un bilan solide et la capacité de déployer son capital.

Faits saillants –2018

- Nombre record de 80 553[1] onces d'équivalent d'or (« OEO ») gagnées (augmentation de 37 % comparativement à 2017);
- Produits records provenant des redevances et des flux de 127,6 millions de dollars (comparativement à 93,8 millions de dollars en 2017, une augmentation de 36 %);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 82,2 millions de dollars (comparativement à 48,7 millions de dollars en 2017, une augmentation de 69 %);
- Perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko de 105,6 millions de dollars, 0,67 $ par action de base (comparativement à 42,5 millions de dollars, 0,33 $ par action de base en 2017), reflétant les charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur le droit de redevances sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt);
- Bénéfice ajusté[2] de 31,4 millions de dollars, 0,20 $ par action de base (comparativement à 22,7 millions de dollars, 0,18 $ par action de base en 2017);
- Remboursement de 123,5 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable et report de la date d'échéance d'un an, jusqu'au 14 novembre 2022;
- Réception du paiement de Pretium Exploration Inc. suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter la totalité de l'intérêt d'Osisko Bermuda Limited dans le flux aurifère et argentifère Brucejack pour la somme de 118,5 millions de dollars américains (159,4 millions de dollars).

1 Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances, les flux et les ententes d'écoulement. L'argent des ententes de redevances et de flux a été converti en OEO en multipliant le nombre d'onces d'argent par le prix moyen de l'argent pour la période, puis en le divisant par le prix moyen de l'or pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en espèces ont été convertis en OEO en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or pour la période. Les ententes d'écoulement ont été converties en utilisant l'équivalent du règlement financier divisé par le prix moyen de l'or pour la période. Pour connaître le prix moyen des métaux utilisé, veuillez consulter la section *Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'autres intérêts*.

2 Le « Bénéfice ajusté » et le « Bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

3 Le coût comptant d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS qui représente le montant de trésorerie payé à l'acquisition d'un placement. Le gain ou la perte est calculé en soustrayant le coût comptant du produit en trésorerie à la vente du placement.

- Dépôt d'actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 $ par action et pour un produit total de 25,5 millions de dollars, générant ainsi un gain[3] de 15,5 millions de dollars en se basant sur le coût au comptant des actions;
- Acquisition, auprès de Victoria Gold Corp. (« Victoria »), d'une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») pour la somme de 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch qui englobe le projet Eagle Gold au Yukon (Canada), et souscription d'actions ordinaires de Victoria d'un montant de 50,0 millions de dollars;
- Modification du flux Renard suivant l'investissement d'une somme additionnelle de 21,6 millions de dollars, ce qui aura pour effet d'améliorer la capacité de flux de trésorerie à court terme;
- Acquisition, pour la somme de 20,0 millions de dollars, d'une redevance additionnelle de 1,75 % NSR sur la propriété Cariboo détenue par Barkerville Gold Mines Ltd (« Barkerville »), portant la redevance totale à 4 % NSR (Osisko a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR pour la somme de 13,0 millions de dollars);
- Annonce d'une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Ressources Falco ltée (« Falco ») une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit de la propriété Horne 5, située à Rouyn-Noranda au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars;
- Conversion de l'entente d'écoulement d'or sur la propriété Matilda, exploitée par Blackham Resources Limited, en un flux d'or de 1,65 %, entrant en vigueur à compter du 1er avril 2018;
- Maintien de la participation et des droits de financement à l'égard du projet aurifère Curraghinalt dans le cadre de l'acquisition visant à privatiser Dalradian Resources Inc. par Orion Mine Finance (« Orion »); Osisko a une option, sujette à certaines restrictions, lui permettant de vendre ses actions au prix de 1,47 $ par action pendant une période de 180 jours;
- Annonce d'un programme de rachat d'actions d'un montant maximal de 100,0 millions de dollars;
- Achat, pour annulation, de 2 709 779 actions ordinaires pour la somme de 32,9 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 12,15 $ par action), incluant 9,8 millions de dollars dans le cadre du programme de rachat d'actions actuel; et
- Déclaration de dividendes trimestriels totalisant 0,20 $ par action ordinaire pour 2018.

Faits saillants – Postérieurs au 31 décembre 2018

- Remboursement des 30,0 millions de dollars résiduels de la facilité de crédit;
- Achat, pour annulation, de 852 500 actions ordinaires pour la somme de 10,2 millions de dollars (coût d'acquisition moyen de 11,95 $ par action); et
- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,05 $ par action ordinaire, payable le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019.

Portefeuille de droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées pour les droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Or				
Canadian Malartic, redevance	8 835	10 177	34 853	33 136
Éléonore, redevance	2 103	1 532	7 540	6 390
Seabee, redevance	789	619	3 299	1 310
Brucejack, entente d'écoulement	521	321	1 783	536
Bald Mountain, redevance	467	98	1 771	98
Island Gold, redevance	301	379	1 406	1 706
Vezza, redevance	337	274	1 357	1 253
Matilda, flux/entente d'écoulement	353	66	1 102	182
Pan, redevance	178	80	780	98
Bonanza Ledge, redevance	282	3	676	3
Autres	118	83	1 281	488
	14 284	13 632	55 848	45 200
Argent				
Mantos, flux	1 125	1 910	5 962	3 060
Sasa, flux	1 201	1 229	4 707	2 074
Gibraltar, flux	527	665	1 769	2 303
Canadian Malartic, redevance	129	138	533	479
Autres	32	78	287	129
	3 014	4 020	13 258	8 045
Diamants				
Renard, flux	1 902	2 839	8 425	4 686
Autres	104	88	326	201
	2 006	2 927	8 751	4 887
Autres métaux				
Kwale, redevance	701	411	2 678	801
Autres	-	-	18	-
	701	411	2 696	801
Total des OEO	**20 005**	**20 990**	**80 553**	**58 933**

OEO par produit

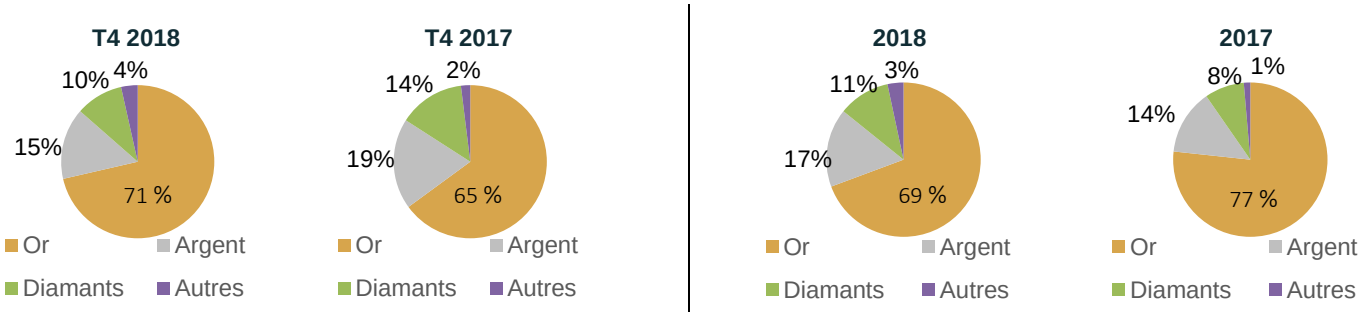

Le tableau suivant présente le détail des onces d'or et d'argent et des carats de diamants attribuables à Osisko en vertu des principaux droits de redevances, de flux et d'autres intérêts de mines en production:

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Redevances et flux – Or				
(en onces)				
Canadian Malartic, redevance	8 835	10 177	34 853	33 136
Éléonore, redevance	2 103	1 532	7 540	6 390
Seabee, redevance[1]	789	-	2 731	-
Island Gold, redevance	301	379	1 406	1 706
Vezza, redevance	337	274	1 357	1 253
Matilda, flux / entente d'écoulement[2]	353	-	826	-
Bonanza Ledge, redevance	282	3	676	3
Redevances et flux – Argent				
(en onces)				
Mantos, flux	94 839	145 660	480 339	232 903
Sasa, flux	101 287	93 686	380 671	157 806
Gibraltar, flux	44 448	50 694	143 399	170 855
Canadian Malartic, redevance	10 894	10 534	43 082	35 372
Flux – Diamants				
(en carats)				
Renard, flux[3]	29 975	43 550	115 516	71 150

(1) La redevance Seabee a été payée en trésorerie jusqu'au premier trimestre de 2018
(2) L'entente d'écoulement Matilda a été convertie en un flux à compter du 1er avril 2018
(3) Incluant les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant

Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	2017	2018	2017
Or[1]	1 226 $	1 275 $	1 268 $	1 257 $
Argent[2]	14,54 $	16,73 $	15,70 $	17,05 $
Taux de change ($ US/$ CA)[3]	1,3204	1,2713	1,2957	1,2986

(1) Prix pm en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*
(2) Prix en dollars américains selon le *London Bullion Market Association*
(3) Taux quotidien de la Banque du Canada

Résumé du portefeuille de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement

Osisko détient un portefeuille de 135 redevances, flux et ententes d'écoulement ainsi que 40 options de redevances. Le portefeuille comprend 122 redevances, 8 flux et 5 ententes d'écoulement. Au moment présent, la Société a 18 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
Production	11	5	2	18
Développement (construction)	8	3	2	13
Exploration et évaluation	103	-	1	104
	122	8	5	135

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produit	Juridiction
Amérique du Nord				
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Éléonore	Goldcorp Inc.	Redevance de 2,0-3,5 % NSR	Au	Canada
Renard	Stornoway Diamond Corporation	Flux de 9,6 %	Diamants	Canada
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 75 %	Ag	Canada
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38-2,55 % NSR(1)	Au	Canada
Brucejack	Pretium Resources Inc.	Entente d'écoulement de 50 %	Au	Canada
Vezza	Ressources Nottaway Inc.	Redevances de 5 % NSR et de 40 % PBN	Au	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % NSR	Au	É.-U.
Pan	Fiore Gold Ltd	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Entente d'écoulement de 100 %	Au, Ag	Mexique
Lamaque Sud	Eldorado Gold Corp.	Redevance de 1,7 % NSR(1), (7)	Au	Canada
Holloway	Kirkland Lake Gold	8,50 $/once	Au	Canada

Actifs en production

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
En dehors de l'Amérique du Nord				
Mantos Blancos	Mantos Copper S.A.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine
Kwale	Base Resources Limited	1,5 % GRR(2)	Rutile, ilménite, zircon	Kenya
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR(2)	Diamants	Brésil
Matilda(3)	Blackham Resources Limited	Flux de 1,65 %	Au	Australie

Actifs en développement et en exploration et évaluation

Actif	Exploitant	Droit	Produits	Juridiction
Amulsar	Lydian International Ltd	Flux de 4,22 % Au / 62,5 % Ag	Au, Ag	Arménie
Amulsar	Lydian International Ltd	Entente d'écoulement de 81,9 %	Au	Arménie
Eagle	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Back Forty	Aquila Resources Inc.	Flux de 18,5 % Au / 75 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Horne 5[4]	Ressources Falco Ltée	Flux de 90 %-100 %	Ag	Canada
Malartic – Odyssey Sud	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Malartic – Odyssey Nord	Mines Agnico Eagle Limitée Yamana Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Barkerville Gold Mines Ltd	Redevance de 4 % NSR[5], [6]	Au	Canada
Lac Windfall	Minière Osisko inc.	Redevance de 1,5 % NSR	Au	Canada
Hermosa	South 32 Limited	Redevance de 1 % NSR	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Spring Valley	Waterton Global Resource Management	Redevance de 0,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 3 % NSR[8]	Ag, Cu	É.-U.
Marban	Minière Osisko inc.	Redevance de 0,425 % NSR	Au	Canada
Ollachea	Kuri Kullu – Minera IRL	Redevance de 1 % NSR	Au	Pérou
Casino	Western Copper and Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Altar	Sibanye-Stillwater	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine

(1) Après la vente d'un intérêt de 15 % sur les redevances acquises de Teck Resources Limited à la Caisse de dépôt et placement du Québec.
(2) Redevance sur le revenu brut ou *gross revenue royalty* (« GRR »).
(3) En mars 2018, Osisko et Blackham Resources Limited ont conclu une entente pour convertir l'entente d'écoulement (qui était applicable sur 55 % de la production d'or de la mine Matilda) en un flux aurifère de 1,65 %, prenant effet le 1er avril 2018.
(4) Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5. Cette transaction est assujettie à un droit de premier refus en faveur de Glencore Canada Corporation et est décrite à la section *Portefeuille de placements* du présent rapport de gestion.
(5) Osisko a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars en espèces.
(6) Inclut la mine Bonanza Ledge, laquelle a produit de l'or en 2018.
(7) Eldorado Gold Corporation détient une option de rachat de 50 % de la redevance NSR pour 1,7 million de dollars valide dans un délai d'un an suivant le début de la production commerciale.
(8) Redevance de 3,0 % NSR sur le projet Copperwood. Suivant la clôture de l'acquisition du projet White Pine, Highland Copper Company accordera à Osisko une redevance de 1,5 % NSR sur tous les métaux produits sur le projet White Pine, et la redevance d'Osisko sur le projet Copperwood sera alors réduite à 1,5 %.

Actifs en production

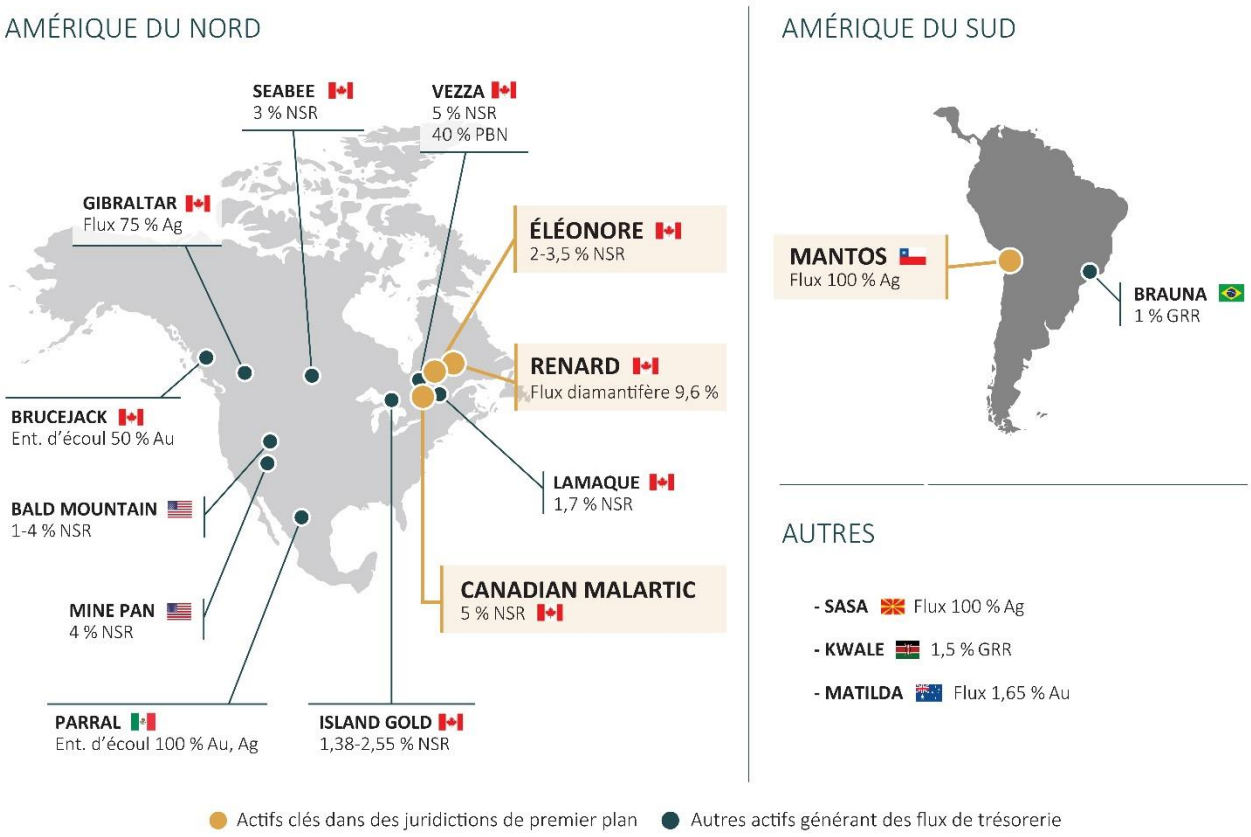

Distribution géographique des actifs

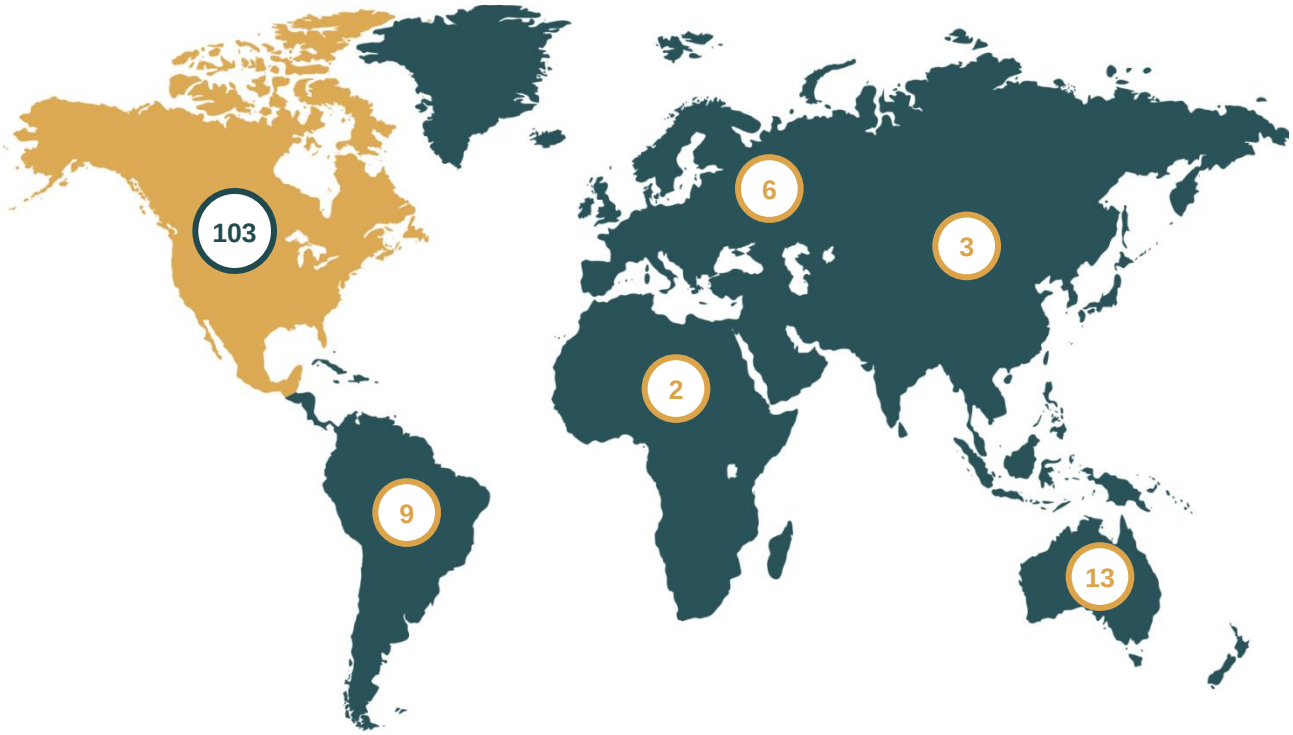

La redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée et Yamana Gold Inc.)

Un des actifs principaux de la Société est une redevance de 5 % NSR sur la propriété Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec, et exploitée par le Partenariat Canadian Malartic (le « partenariat ») mis sur pied par Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») et Yamana Gold Inc. (« Yamana ») (ensemble les « partenaires »). Canadian Malartic est la plus grande mine d'or en production au Canada et la quatorzième en importance à l'échelle mondiale.

Osisko est titulaire d'une redevance de 3 % NSR sur la zone Odyssey Nord et d'une redevance de 5 % NSR sur la zone Odyssey Sud, lesquelles sont adjacentes à la mine Canadian Malartic, sur les terrains objets de redevances d'Osisko.

Le 14 février 2019, Agnico Eagle a annoncé que le Partenariat évaluait le potentiel d'exploitation souterraine du gîte Odyssey et du gîte East Malartic, situé sur la propriété de la mine Canadian Malartic, de la surface jusqu'à une profondeur de 600 mètres. Ces gîtes pourraient fournir des tonnes à plus haute teneur qui pourraient potentiellement s'ajouter à la production de la fosse Canadian Malartic. Les partenaires ont indiqué qu'Odyssey contenait des ressources minérales présumées de 809 000 onces d'or (11,5 millions de tonnes à une teneur de 2,19 grammes par tonne (« g/t ») Au), tandis qu'East Malartic contenait des ressources minérales indiquées de 361 000 onces d'or (5,3 millions de tonnes à une teneur de 2,13 g/t Au) et des ressources minérales présumées de 1,4 million d'onces d'or (22,0 millions de tonnes à une teneur de 1,98 g/t Au). Des travaux de forage sont en cours afin d'accroître les ressources minérales dans ces zones et les convertir à des catégories supérieures. Le permis et le certificat d'autorisation requis pour autoriser le développement d'une rampe souterraine à Odyssey ont été obtenus en décembre 2018.

Mise à jour des activités

En février 2019, Agnico Eagle a annoncé ses objectifs révisés à la hausse pour la production d'or à la mine Canadian Malartic, qui sont maintenant de 660 000 onces pour 2019 et de 690 000 à 710 000 onces en 2020 et 2021, puisque les teneurs plus élevées dans la fosse Barnat devraient permettre d'accroître la production.

Le 14 février 2019, Agnico Eagle a annoncé que la production d'or au quatrième trimestre de 2018 avait augmenté pour s'établir à 169 464 onces comparativement à l'année précédente en raison des teneurs plus élevées. La production d'or pour l'exercice 2018 a grimpé à 698 000 onces comparativement à l'année précédente en raison des débits de traitement annuels records à l'usine et des teneurs plus élevées.

Les travaux sur le projet d'expansion Barnat progressent en respect des budgets et de l'échéancier. Les travaux sont principalement axés sur la déviation de la Route 117, le décapage du mort-terrain et l'expansion du parc à résidus. La déviation de la route devrait être terminée vers la fin de l'année 2019. Il est prévu de démarrer les activités de production à Barnat vers la fin de l'année 2019, dès que la déviation de la route aura été achevée.

Des programmes d'exploration sont en cours et visent à évaluer plusieurs gîtes à l'est de la fosse Canadian Malartic, notamment les zones Odyssey, East Malartic, Sladen et Sheehan. Ces opportunités pourraient potentiellement fournir de nouvelles sources de minerai pour l'usine Canadian Malartic. Au quatrième trimestre de 2018, 14 sondages (5 460 mètres) ont été forés dans la zone Odyssey et 13 autres sondages (17 416 mètres) ont été complétés dans le secteur East Malartic. D'autres travaux d'exploration seront réalisés en 2019 afin d'évaluer le potentiel de ces zones.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué d'Agnico Eagle du 14 février 2019 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter and Full Year 2018 Results - Three-Year Guidance Outlines Growing Production with Stable to Declining Unit Costs; Meliadine Mill Commissioning Underway with Project Ahead of Schedule and Under Budget; Year-Over-Year Increase in Mineral Reserves and Mineral Resources; Quarterly Dividend Increased* », déposé sur SEDAR (www.sedar.com).

La redevance Éléonore (Goldcorp Inc.)

Osisko détient une redevance variable de 2,0 % à 3,5 % NSR sur la propriété aurifère Éléonore située dans la province de Québec et exploitée par Goldcorp. Osisko reçoit actuellement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Mise à jour des activités

Le 13 février 2019, Goldcorp a publié ses résultats pour le quatrième trimestre et l'exercice financier 2018 et a annoncé que la production d'or pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018 était supérieure à la production enregistrée à la même période l'année précédente, à 104 000 onces, reflétant la fin du rodage et la contribution de minerai à plus haute teneur au quatrième trimestre de 2018 tel que prévu dans la séquence d'exploitation minière planifiée. La mine a atteint des taux d'extraction minière soutenus de plus de 6 100 tonnes par jour (« tpj ») en novembre et 6 600 tpj en décembre 2018, soit dans les niveaux requis pour atteindre la cible de 400 000 onces d'or produites annuellement. La production d'or pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 était plus élevée que l'année précédente, à 342 000 onces, principalement en raison d'une hausse prévue des teneurs et des tonnes extraites étant donné la fin du rodage et l'atteinte de niveaux de production optimisés à Éléonore.

Goldcorp a aussi mentionné que la diminution des réserves minérales et des ressources minérales, qui a eu un impact sur la valeur recouvrable estimative, avait aussi eu un impact négatif sur les futurs flux de trésorerie attendus à Éléonore. Les ressources minérales ont diminué de 2,23 millions d'onces en raison d'un changement au niveau de la méthodologie de modélisation géologique, ce qui a eu pour effet de réduire les futurs flux de trésorerie sur la durée de vie prévue de la mine. De plus, le montant recouvrable à Éléonore a été affecté à la baisse par une réduction de la juste valeur estimative du potentiel d'exploration à Éléonore. Par conséquent, Goldcorp a comptabilisé une charge de dépréciation de 1,6 milliard de dollars américains (1,4 milliard de dollars américains après impôt) sur la valeur comptable de la mine Éléonore au 31 décembre 2018.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisent 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au), comparativement à 3,8 millions d'onces (19,6 millions de tonnes à une teneur de 6,02 g/t Au) en date du 30 juin 2017. L'épuisement attribuable à la production explique une diminution de 0,3 million d'onces, tandis que le reste est attribuable à des ajustements aux modèles géologiques dans le cadre des efforts continus mis en œuvre pour s'assurer que seules les onces rentables soient incluses dans le modèle des réserves. Les ressources minérales mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 sont estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au) comparativement à 1,3 million d'onces (7,2 millions de tonnes à une teneur de 5,81 g/t Au) en date du 30 juin 2017. Les ressources minérales aurifères présumées au 30 juin 2018 étaient estimées à 0,59 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,76 g/t Au) comparativement à 1,99 million d'onces (8,45 millions de tonnes à une teneur de 7,31 g/t Au) au 30 juin 2017. Goldcorp a indiqué que les ressources minérales avaient été affectées à la baisse puisque la méthodologie de modélisation géologique qui avait été appliquée aux réserves minérales a été appliquée aux ressources minérales, en plus de l'optimisation économique des chantiers. Dans le cadre des travaux d'exploration, la délimitation et l'expansion des prolongements en profondeur des zones minéralisées Principale et Sud se sont poursuivies. Goldcorp a d'ailleurs déclaré que l'horizon minéralisé Éléonore demeurait ouvert en profondeur dans l'axe de pendage, où il avait été testé par forage à 200 mètres sous les réserves minérales actuelles jusqu'à présent et que l'exploration se poursuivait pour vérifier la présence d'extensions et de répétitions structurales.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, Osisko a subi une charge de dépréciation de 148,5 millions de dollars (109,1 millions de dollars après impôt) sur sa redevance NSR sur la mine Éléonore (se reporter à la rubrique *Dépréciation d'actifs*).

Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport de gestion de Goldcorp pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le communiqué de presse de Goldcorp du 24 octobre 2018 intitulé « *Goldcorp Reports 2018 Reserve And Resource Estimates And Provides Exploration Update »*, et le communiqué de presse de Goldcorp du 13 février 2019 intitulé « *Goldcorp Reports Fourth Quarter 2018 Results* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Renard (Stornoway Diamond Corporation)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % dans la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway Diamond Corporation (« Stornoway »), qui est située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

Le 2 octobre 2018, Osisko a annoncé la signature d'une convention d'achat et de vente modifiée et mise à jour (la « convention modifiée du flux Renard ») avec Stornoway en lien avec le flux Renard (la « modification du flux »). Dans le cadre de la convention modifiée du flux Renard, Osisko, ainsi que la Caisse de dépôt et placement du Québec, Triple Flag Mining Finance Bermuda Ltd, Albion Exploration Fund, LLC et le Washington State Investment Board (collectivement, les « acheteurs »), qui détiennent collectivement un flux diamantifère de 20 % sur la mine Renard (flux de 9,6 % attribuable à Osisko) (le « flux Renard »), ont payé à Stornoway l'équivalent en dollars américains de 45,0 millions de dollars en espèces (21,6 millions de dollars attribuables à Osisko) à titre de dépôt initial additionnel à Stornoway.

Les termes de la convention modifiée du flux Renard prévoient que les acheteurs continueront de détenir une participation indivise de 20 % (9,6 % du flux attribuable à Osisko) sur tous les diamants produits sur la propriété minière Renard pour la durée de vie de la mine (avant la modification, le flux s'appliquait à tous les diamants produits des cinq premières kimberlites du projet à être exploitées à la mine Renard pendant la durée de vie de la mine, et les premiers 30 millions de carats issus de l'ensemble de la propriété). Lors de la finalisation d'une vente de diamants, les acheteurs devront remettre à Stornoway un transfert en espèces qui sera équivalent au montant moindre entre 40 % du prix de vente obtenu ou 40 $ US par carat (avant la modification, le transfert en espèces était d'un montant fixe de 50 $ US par carat, majoré de 1 % par année).

De plus, aux fins du calcul des remises de flux, Stornoway devra vendre séparément tous les diamants de moins de +7 DTC qui sont récupérés au-delà de la proportion maximale convenue dans le cadre d'une vente de diamants tout-venant (les petits diamants excédentaires ou accessoires). Ce faisant, Stornoway limitera la proportion de petits diamants contenus dans une vente de tout-venant afin que les acheteurs et Stornoway soient pleinement alignés face aux fluctuations positives des prix, tout en étant protégés en cas de baisse des prix ou d'un mélange désavantageux.

La modification du flux fait partie d'une série de transactions de financement avec les prêteurs de Stornoway et avec les principales parties prenantes, lesquelles fournissent à Stornoway une plus grande marge de manœuvre financière et opérationnelle de l'ordre de 129,0 millions de dollars en liquidités additionnelles à court terme, durant la phase d'accroissement de production.

Mise à jour des activités

Le 16 janvier 2019, Stornoway a annoncé qu'au cours du quatrième trimestre, 485 616 carats ont été récupérés suivant le traitement de 605 960 tonnes de minerai pour une teneur attribuable de 80 carats par cent tonnes (« cpct »). Durant le quatrième trimestre, le minerai entrant à l'usine provenait de la mine souterraine Renard 2 (92 %), la fosse Renard 65 (6 %) et du développement souterrain à Renard 3 (1 %). Les taux d'usinage durant le trimestre étaient de 6 600 tpj en moyenne, comparativement au plan annuel qui prévoyait 7 000 tpj. Les taux d'usinage ont été affectés par l'arrivée de matériel surdimensionné en provenance de la mine souterraine; ils devraient s'améliorer pour atteindre la capacité nominale grâce à des améliorations apportées au niveau de la capacité du brise-roches dans l'aire de concassage primaire.

Stornoway a aussi annoncé que la production minière pour 2018 s'établissait à 1,32 million de carats récupérés suivant le traitement de 2,33 millions de tonnes de minerai à une teneur attribuable de 57 cpct. La quantité de carats récupérés et traités est inférieure au bas de la fourchette des prévisions révisées, en raison des tonnages plus faibles traités dans la deuxième moitié de novembre et en décembre, en raison de problèmes techniques aux premières étapes de traitement. Les taux de récupération de carats en 2018 ont été affectés par des délais dans le rodage de la mine souterraine Renard 2, le traitement de stocks de minerai à basse teneur pour pallier le manque de tonnes extraites durant la transition de l'exploitation par fosse à une exploitation souterraine, et l'exploitation de teneurs plus faibles que prévues en marge du gisement lors de la phase initiale du rodage souterrain. À la fin du troisième trimestre, le rodage de la production souterraine à Renard 2 avait été complété, et les opérations souterraines permettaient d'assurer un approvisionnement régulier de l'usine. La teneur récupérée s'est améliorée de 39 % et de 45 % aux troisième et quatrième trimestres respectivement. Les carats récupérés se sont améliorés de 47 % tant au troisième qu'au quatrième trimestres. Les carats récupérés n'ont pas atteint le bas de la fourchette prévue en raison du fait que l'usine de traitement fonctionnait à moins que la capacité nominale dans la deuxième moitié de novembre et en décembre en raison des facteurs susmentionnés.

Pour le quatrième trimestre de 2018, Stornoway a annoncé des ventes de 253 929 carats de production tout-venant, vendus à un prix moyen de 92 $ US le carat (122 $ le carat) en deux séances de vente. Les ventes de diamants du quatrième trimestre correspondent aux diamants récupérés entre le 21 juillet et le 5 octobre 2018. Pour 2018, un total de 1,04 million de carats de production tout-venant ont été vendus à un prix moyen de 105 $ US le carat (136 $ le carat).

En 2019, Stornoway s'attend à produire entre 1,80 et 2,10 millions de carats suivant le traitement de 2,40 à 2,55 millions de tonnes de minerai. Le minerai proviendra principalement du niveau 290 mètres de la mine souterraine Renard 2, agrémentée de la production de la fosse Renard 65. À compter du deuxième trimestre, du minerai de la mine souterraine Renard 3 devrait être disponible et s'ajoutera à la production de Renard 2. Les prévisions pour 2019 en termes de production supposent une stabilité des opérations au niveau 290 mètres de la mine souterraine Renard 2, une amélioration des teneurs tel que démontrée au quatrième trimestre de 2018, ainsi qu'une meilleure marge de manœuvre opérationnelle et des teneurs plus élevées attendues lorsque le minerai souterrain de Renard 3 sera disponible. Il est prévu de vendre entre 1,80 et 2,10 millions de carat en huit séances de ventes, à des prix entre 80 $ US et 105 $ US par carat.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Stornoway du 16 janvier 2019 intitulé « *Stornoway annonce ses résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2018, ainsi que ses prévisions pour 2019* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Mantos Blancos (Mantos Copper S.A.)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, détenue et exploitée par Mantos Copper S.A. (« Mantos »), une société minière privée axée sur l'extraction et la vente de cuivre. Mantos est le propriétaire et l'exploitant de la mine Mantos Blancos et du projet Mantoverde, situés au nord du Chili dans les régions d'Antofagasta et d'Atacama.

En vertu de l'entente de flux de Mantos, Osisko recevra 100 % de l'argent payable de la mine de cuivre Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées, après quoi le pourcentage du flux s'établira à 30 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux de Mantos correspond à 25 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Mantos à Osisko Bermuda Limited ("OBL"), une filiale d'Osisko, Mantos peut choisir de réduire la quantité d'argent affiné devant être livrée et vendue à OBL de 50 % en 2018, 2019 ou 2020, pourvu que Mantos ait livré pas moins de 1,99 million d'onces d'argent en vertu de l'entente de flux, auquel cas Mantos devra faire un paiement au comptant de 70,0 millions de dollars américains (95,5 millions de dollars) à OBL. En date du 31 décembre 2018, un total de 1,76 million d'onces d'argent avaient été livrées en vertu de l'entente de flux. Osisko s'attend à ce que Mantos atteigne le seuil de 1,99 million d'onces d'argent d'ici la fin du deuxième trimestre de 2019 en se basant sur la production prévue. Le paiement de rachat de 70,0 millions de dollars américains peut être exercé en septembre 2019 ou en septembre 2020.

Mise à jour des activités

Selon Mantos, la production d'argent à la mine et à l'usine de concentration de Mantos Blancos au quatrième trimestre de 2018 était de 137 534 onces d'argent payable pour un total de 557 347 onces pour 2018.

Les travaux sur le projet de désengorgement du concentrateur Mantos Blancos (« PDC-MB ») devraient débuter au deuxième trimestre de 2019. Le PDC-MB permettra d'augmenter la capacité de traitement au concentrateur d'environ 70 %. Les principaux permis environnementaux sont en place.

Le flux Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko était titulaire d'un flux de 4 % de l'or et de l'argent produit à la mine d'or Brucejack (« Brucejack ») de Pretium Resources Inc. (« Pretium ») suivant l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. En septembre 2018, OBL a reçu un avis de Pretium l'avisant de son intention d'exercer son option de racheter la totalité des droits d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack, conformément à la convention d'achat et de vente conclue entre les deux parties datée du 15 septembre 2015 (l'« entente de flux »). En vertu de l'entente de flux, Pretium détenait une option de racheter 100 % de la part d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack en effectuant un paiement de 118,5 millions de dollars américains à OBL avant le 31 décembre 2018. Le paiement de 118,5 millions de dollars américains (159,4 millions de dollars) a été reçu par OBL le 18 décembre 2018.

L'entente d'écoulement Brucejack (Pretium Resources Inc.)

Osisko détient une entente d'écoulement de 50 % de l'or produit à la mine Brucejack. L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces (dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL) d'or affiné (déduction faite des onces livrées conformément à l'entente de flux de Brucejack qui est décrite ci-dessus). OBL est tenue de payer l'or affiné à un prix de l'or établi en fonction du marché en dollars américains par once pendant une période précise de tarification avant et après la date de chaque vente. L'obligation de l'entente d'écoulement s'applique à 100 % (50 % attribuable à OBL) de l'or affiné produit par la mine Brucejack, déduction faite du pourcentage d'or affiné devant être livré conformément à l'entente de flux de Brucejack (soit entre 0 % et 4 % attribuables à OBL), sous réserve de toute réduction qui serait appliquée de la manière décrite ci-dessus. Le 31 décembre 2019, Pretium a l'option de réduire l'obligation de l'entente d'écoulement (i) pour la ramener à 50 % (25 % attribuable à OBL) en payant 13 $ US par once multipliés par 0,50 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées ou (ii) pour la ramener à 25 % (12,5 % attribuable à OBL) en payant 13 $ US par once multipliés par 0,75 à l'égard des onces d'or qui n'ont pas encore été livrées.

Mise à jour des activités

Le 9 janvier 2019, Pretium a annoncé une production d'or de 96 342 onces pour le quatrième trimestre de 2018, portant le total pour l'année 2018 à 376 012 onces, atteignant ainsi 97 % du bas de la fourchette ciblée de 387 000 onces.

Le 14 décembre 2018, Pretium a annoncé l'obtention des permis révisés permettant d'accroître les taux de production. Les permis révisés permettent d'accroître la production à un taux annuel de 1,387 million de tonnes, comparativement à 0,99 million de tonnes (moyenne quotidienne de 3 800 tonnes plutôt de 2 700 tonnes). Des améliorations mineures devront être apportées à l'usine pour soutenir le taux de production accru et seront mises en œuvre durant les arrêts réguliers déjà planifiés à l'usine. Un calendrier spécifique pour la période d'accroissement jusqu'au taux de production de 3 800 tpj, ainsi qu'un plan d'exploitation minière révisé, sont attendus au premier trimestre de 2019.

Pour plus d'information sur Brucejack, veuillez consulter le communiqué de presse de Pretium du 14 décembre 2018 intitulé « *Pretium Resources Inc.: Brucejack approved for production increase to 3,800 tonnes per day* » et le communiqué de presse de Pretium du 9 janvier 2019 intitulé « *Pretium Resources Inc.: Brucejack Mine 2018 Production Update* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe, produisant environ 30 000 tonnes de plomb, 22 000 tonnes de zinc et 400 000 onces de concentré d'argent par année. Le droit d'OBL sous le flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 $ US par once d'argent affiné (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement à partir de 2017 en fonction de l'inflation.

Mise à jour des activités

Le 9 janvier 2019, Central Asia a déclaré des ventes de 375 366 onces d'argent payable pour 2018, incluant 97 263 onces d'argent payable pour le quatrième trimestre de 2018.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 janvier 2019 intitulé « *2018 Operations Update* », disponible sur le site web de la société au www.centralasiametals.com.

La redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Mise à jour des activités

Le 15 janvier 2019, SSR Mining a annoncé que le complexe minier Seabee avait atteint son niveau de production annuelle le plus élevé de son histoire en produisant 95 602 onces d'or en 2018, en raison d'un taux d'usinage amélioré et d'une teneur en or plus élevée, surpassant le haut de la fourchette ciblée pour l'année, qui avait déjà été révisé à la hausse, soit entre 85 000 et 92 000 onces. Près de 93 % du minerai usiné provenait de la mine Santoy, principalement de chantiers longs trous, le reste provenant de la mine Seabee, laquelle a été fermée au deuxième trimestre de 2018.

Au complexe minier Seabee, la direction s'attend à ce que les taux d'extraction minière et d'usinage continuent d'augmenter pour livrer une autre année record en termes de production d'or en 2019. Les prévisions de SSR Mining pour la production d'or en 2019 se situent entre 95 000 et 110 000 onces. Le plan prévoit des investissements de 7,0 millions de dollars en équipement minier souterrain afin d'accroître la capacité et la fiabilité. Grâce aux succès continus en exploration, SSR Mining se lance dans un projet d'expansion de la capacité du parc à résidus, dépassant ce qui était envisagé dans le rapport technique 2017. La première phase devrait se terminer en 2019. Les dépenses d'exploration à Seabee totalisent 6,0 millions de dollars et serviront à poursuivre l'exploration souterraine en profondeur, l'expansion du secteur Santoy Gap dans l'éponte supérieure, et la vérification de cibles en surface.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 15 janvier 2019, intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Year-End 2018 Production Results and 2019 Guidance* » déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Redevance Kwale (Base Resources Limited)

Osisko détient une redevance de 1,5 % sur le revenu brut pour le rutile, l'ilménite et le zircon produits à la mine Kwale, exploitée par Base Resources Limited (« Base Resources ») et située à 10 kilomètres de la côte du Kenya, à l'intérieur des terres, et à 50 kilomètres au sud de Mombasa.

Mise à jour des activités

Le 17 janvier 2019, Base Resources a publié les faits saillants de ses opérations du quatrième trimestre, notamment une augmentation de 5 % du nombre de tonnes de minerai extraites suivant l'augmentation de 35 % enregistrée au troisième trimestre, attestant de la mise en œuvre réussie de la phase 2 du projet d'optimisation à la mine Kwale. La production au quatrième trimestre a atteint un niveau de 108 465 tonnes d'ilménite, 24 505 tonnes de rutile et 8 252 tonnes de zircon. Base Resources a aussi noté un raffermissement des prix du rutile et du zircon et un prix stable pour l'ilménite.

La production pour 2019 est estimée entre 385 000 et 415 000 tonnes d'ilménite, entre 88 000 et 94 000 tonnes de rutile, et entre 31 000 et 34 000 tonnes de zircon.

Pour plus d'information sur la mine Kwale, veuillez consulter le rapport d'activités trimestrielles de Base Resources du 17 janvier 2019 déposé sur leur site web au www.baseresources.com.au.

Le flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko détient un flux argentifère de 100 % sur la part attribuable de Taseko Mines Limited (« Taseko ») dans la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), détenue par Gibraltar Mines Ltd (« Gibco ») et située en Colombie-Britannique, au Canada. En vertu de l'entente de flux argentifère, Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite. En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 $ US par once d'argent livrée. Gibraltar est la deuxième plus importante mine de cuivre à ciel ouvert au Canada et la quatrième plus importante en Amérique du Nord.

La redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR (variant entre 1,38 % et 2,55 %) sur la mine Island Gold, exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario, au Canada.

Le 14 janvier 2019, Alamos a annoncé une production d'or de 105 800 onces à Island Gold en 2018, ce qui inclut une production record de 29 000 onces d'or au quatrième trimestre.

Alamos a annoncé, dans ses prévisions pour 2019, que la production d'or à Island Gold devrait augmenter de 32 % pour s'établir entre 135 000 et 145 000 onces. Une hausse des teneurs et une hausse du débit de traitement sont anticipées maintenant que la phase I d'expansion a été achevée en septembre 2018, permettant d'augmenter la capacité nominale de l'usine à environ 1 200 tpj. Les infrastructures minières actuelles peuvent soutenir des taux d'extraction minière similaires, toutefois, les permis en main ne permettent qu'un taux annuel moyen de 1 100 tpj. Avec une mine et une usine qui peuvent soutenir des taux de production plus élevés, la société s'affaire à obtenir les permis requis pour porter la capacité à 1 200 tpj et s'attend à obtenir la modification d'ici la fin de l'année 2019, dans le cadre de la phase II d'expansion. En parallèle, la société a débuté l'évaluation d'une potentielle phase III d'expansion des opérations.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 14 janvier 2019 intitulé « *Alamos Reports Fourth Quarter 2018 Production and Provides 2019 Outlook* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le flux Amulsar (Lydian International Ltd)

Osisko détient un flux aurifère de 4,22 % et un flux argentifère de 62,5 % sur le projet Amulsar, détenu par Lydian International Ltd (« Lydian ») et situé dans le sud de l'Arménie. Le projet Amulsar est à l'étape du développement et de la construction. Selon les prévisions actuelles, Amulsar sera la plus importante mine d'or en Arménie, avec des ressources minérales estimées contenant 3,5 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées et 1,3 million d'onces d'or en ressources présumées. Le détail de l'inventaire des ressources minérales peut être consulté sous le profil de Lydian International Ltd sur SEDAR au www.sedar.com. La production aurifère vise une moyenne d'environ 225 000 onces annuellement au cours de la durée de vie initiale de la mine de 10 ans. Le droit d'OBL sous le flux Amulsar s'applique à 4,22 % de la production d'or affiné et à 62,5 % de l'argent affiné jusqu'à ce que 89 034 onces d'or affiné et 434 093 onces d'argent affiné soient livrées à OBL. L'accord de flux comprend des paiements de transfert par OBL à Lydian de 400 $ US par once d'or affiné et 4,00 $ US par once d'argent affiné livré sous le flux, sous réserve d'une augmentation annuelle de 1 % à compter du troisième anniversaire de la production commerciale. Lydian a l'option de racheter une partie du flux par l'une des options suivantes :

(i) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % au deuxième anniversaire de la production commerciale pour 55,0 millions de dollars américains (34,4 millions de dollars américains attribuables à OBL); ou
(ii) le pourcentage de flux peut être réduit de 50 % lors du troisième anniversaire de la production commerciale pour 50,0 millions de dollars américains (31,3 millions de dollars américains attribuables à OBL).

Mise à jour des activités de développement et de construction

Le 24 décembre 2018, Lydian a annoncé la signature d'une entente de clémence modifiée et révisée avec ses principaux prêteurs, fournisseurs de financement par flux, et financeurs d'équipement (l' « entente de clémence M&R ») en vertu de laquelle ces derniers ont convenu de : (a) continuer à suspendre temporairement tous les paiements de capital et d'intérêt échus et exigibles, et (b) continuer à s'abstenir de déclarer ou de prendre des mesure ou d'exercer tout droit ou correctif en cas de défaut de paiement en vertu d'ententes de financement par emprunt advenant certains cas de défaut de paiement, dans chacun des cas, jusqu'à la première éventualité entre (a) le 30 juin 2019, (b) la survenance d'un autre événement de défaut en vertu d'ententes de financement par emprunt, ou (c) toute violation par la société de l'entente de clémence M&R.

Orion CO IV (ED) Limited (« Orion CO IV »), Resource Capital Fund VI L.P. (« RCF ») et OBL se sont engagés à rendre disponible une somme de 18,6 millions de dollars américains (l'engagement d'OBL est de 5,0 millions de dollars américains) pour financer Lydian durant la période de clémence, par l'entremise d'un amendement à l'arrangement de crédit existant de la société (la « facilité de clémence »).

La facilité de clémence sera disponible pour prélèvements en plusieurs versements du 1er janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019 et a une date d'échéance au 30 juin 2019. La facilité de clémence portera intérêt à un taux de 15 % par année et prévoit des frais supplémentaires de 3 % payables sous la forme d'une retenue à la source à chaque prélèvement.

Si Orion CO IV et soit RCF ou OBL déterminent de façon raisonnable que la quête d'alternatives stratégiques de Lydian ne sera pas complétée d'ici au 30 juin 2019, ils auront le droit de mettre fin à l'entente de clémence M&R à la fin du mois au cours duquel cette détermination aura été rendue.

L'entente de clémence M&R est toujours nécessaire en raison des blocus illégaux annoncés antérieurement qui empêchent Lydian et ses contracteurs d'accéder au site Amulsar depuis la fin du mois de juin 2018. Durant la période de clémence, Lydian a continué ses efforts auprès des autorités locales et des représentants du gouvernement du pays pour que ces derniers fassent respecter l'état de droit en faisant retirer les blocus illégaux.

Pour plus d'information sur le projet Amulsar, veuillez consulter le communiqué de presse de Lydian du 24 décembre 2018 intitulé « *Lydian Announces Extension of Forbearance Period and Additional Sources of Liquidity* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Flux Back Forty (Aquila Resources Inc.)

Osisko est titulaire d'un flux aurifère de 18,5 % (réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or) et d'un flux argentifère de 75 % sur le projet Back Forty, détenu par Aquila Resources Inc. (« Aquila ») et situé dans la prolifique ceinture volcanique pénokéenne de la péninsule nord du Michigan aux États-Unis. Aquila a publié une évaluation économique préliminaire en 2014 qui démontrait la solidité économique du projet et a publié les résultats d'une étude de faisabilité d'un projet d'exploitation par fosse à ciel ouvert le 1er août 2018. Aquila a reçu tous les permis requis du ministère de l'environnement du Michigan (*Department of Environmental Quality*) et a reçu toutes les permissions requises de l'État et du gouvernement fédéral pour la construction et le démarrage des opérations sur le projet Back Forty. La production d'or devrait totaliser 468 000 onces sur les sept années d'exploitation de la mine, incluant 135 000 onces la première année. L'entente de flux prévoit des paiements de transfert effectués en continu à Aquila de 30 % du cours au comptant de l'or (jusqu'à un maximum de 600 $ US par once) et de 4 $ US par once d'argent.

Pour plus d'information sur le projet Back Forty, veuillez consulter le site web d'Aquila (aquilaresources.com) et les communiqués de presse déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Dépréciation d'actifs

En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), ce qui comprend 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts, 0,8 million de dollars pour la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié, et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

Dépréciation – Redevance NSR sur Éléonore

En février 2015, Osisko a acquis la totalité des actions ordinaires en circulation de Mines Virginia inc. (« Virginia »). Les actifs acquis comprenaient une redevance variable de 2,0 à 3,5 % NSR sur la mine Éléonore, découverte par Virginia et détenue par Goldcorp Inc. (« Goldcorp »). Par le regroupement des deux entreprises, Osisko a atteint son objectif de créer une nouvelle société de redevances de calibre intermédiaire avec deux redevances visant des actifs aurifères québécois de calibre mondial. Les opérations ont démarré à la mine Éléonore en octobre 2014 et la production commerciale a été déclarée en avril 2015.

La production d'or pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 s'est établie à 342 000 onces, comparativement à 305 000 onces en 2017 et 274 000 onces en 2016, reflétant l'augmentation des teneurs et du tonnage extrait suite à l'optimisation des niveaux de production à Éléonore. Pour 2019, l'exploitant de la mine prévoit une production de 400 000 onces.

Les onces d'or gagnées en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore par année sont présentées ci-dessous :

2016	2017	2018	Perspectives 2019	Perspectives 2020+ (1)
6 568	6 390	7 540	8 800	8 800

(1) Basé sur les prévisions de l'exploitant, soit une production annuelle stable et durable de 400 000 onces d'or. En vertu de la redevance variable allant jusqu'à 3,5 %, Osisko pourrait potentiellement recevoir jusqu'à 14 000 onces annuellement lorsque 8 millions d'onces d'or auront été produites.

Le 24 octobre 2018, Goldcorp a émis une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources minérales pour la mine Éléonore en date du 30 juin 2018. Les réserves minérales prouvées et probables en date du 30 juin 2018 totalisaient 3,3 millions d'onces d'or (17,8 millions de tonnes à une teneur de 5,69 g/t Au), comparativement à 3,8 millions d'onces (19,6 millions de tonnes à une teneur de 6,02 g/t Au) en date du 30 juin 2017. L'épuisement attribuable à la production expliquait une diminution de 0,3 million d'onces, tandis que le reste était attribuable à des ajustements aux modèles géologiques dans le cadre des efforts continus mis en œuvre pour s'assurer que seules les onces rentables soient incluses dans le modèle des réserves. Les ressources minérales mesurées et indiquées en date du 30 juin 2018 étaient estimées à 0,5 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,03 g/t Au) comparativement à 1,3 million d'onces (7,2 millions de tonnes à une teneur de 5,81 g/t Au) en date du 30 juin 2017. Les ressources minérales aurifères présumées au 30 juin 2018 étaient estimées à 0,59 million d'onces (3,2 millions de tonnes à une teneur de 5,76 g/t Au) comparativement à 1,99 million d'onces (8,45 millions de tonnes à une teneur de 7,31 g/t Au) au 30 juin 2017. Goldcorp a indiqué que les ressources minérales avaient été affectées à la baisse puisque la méthodologie de modélisation géologique qui avait été appliquée aux réserves minérales avait été appliquée aux ressources minérales, en plus de l'optimisation économique des chantiers. Dans le cadre des travaux d'exploration, la délimitation et l'expansion des prolongements en profondeur des zones minéralisées Principale et Sud se sont poursuivies. Goldcorp a d'ailleurs déclaré que l'horizon

minéralisé Éléonore demeurait ouvert en profondeur dans l'axe de pendage, où il avait été testé par forage à 200 mètres sous les réserves minérales actuelles jusqu'à présent et que l'exploration se poursuivait pour vérifier la présence d'extensions et de répétitions structurales. En janvier 2019, Newmont Mining Corp. a annoncé l'acquisition de Goldcorp dans une transaction évaluée à environ 10 milliards de dollars américains.

La diminution importante des réserves et des ressources minérales a été considérée comme un indicateur de dépréciation, entre autres faits et circonstances, et par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation au 31 décembre 2018. À la suite de cette évaluation, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 148,5 millions de dollars (109,1 millions de dollars après impôt) sur la redevance NSR sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

La valeur de la redevance NSR sur la mine Éléonore a été ramenée à sa valeur recouvrable estimative de 138,6 millions de dollars, laquelle a été déterminée en fonction de la juste valeur diminuée du coût de cession en utilisant une approche basée sur les flux de trésorerie actualisés. Les principales données utilisées pour l'évaluation étaient les flux de trésorerie qui sont prévus être générés par la vente de l'or reçu en vertu de la redevance NSR sur la mine Éléonore en se basant sur une production d'or annuelle à long terme de 400 000 onces sur la durée de vie estimative de la mine Éléonore, un prix de l'or à long terme de 1 300 $ US l'once, et un taux d'actualisation après impôt en dollars réels de 5,1 %, ajusté pour la diminution des réserves et des ressources.

Autres redevances et ententes d'écoulement

La Société a aussi comptabilisé d'autres charges de dépréciation sur des redevances et ententes d'écoulement de 9,7 millions de dollars (8,3 millions de dollars après impôt) sur des actifs de redevances et d'écoulement pour lesquels la Société ne s'attend pas à recevoir des produits futurs, et sur des actifs détenus par des sociétés qui ont cessé leur production ou qui devraient le faire prochainement ou qui sont en faillite.

Actifs d'exploration et d'évaluation

La Société a subi une charge de dépréciation de 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur certaines propriétés d'exploration et d'évaluation au Canada pour lesquelles aucune dépense substantielle d'exploration et d'évaluation (en tenant compte des dépenses qui seraient engagées par les exploitants) n'est budgétée ni prévue ou pour lesquelles la Société (ou l'exploitant) a décidé de mettre fin à de telles activités.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Osisko investit, et a l'intention de continuer à investir, de temps à autre, dans les sociétés où elle détient un droit de redevance, de flux ou un autre intérêt similaire et dans diverses sociétés dans le secteur de l'industrie minière à des fins d'investissement, et avec l'objectif d'améliorer sa capacité à acquérir des redevances, des flux de revenus ou des intérêts similaires dans le futur. En plus des objectifs de placements, dans certains cas, la Société peut décider de jouer un rôle plus actif en fournissant du personnel de gestion et un soutien technique ou administratif ainsi qu'en nommant des individus au conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Ces placements sont inclus dans les placements dans des entreprises associées dans les états financiers consolidés et comprennent principalement Minière Osisko inc. (« Minière Osisko »), Barkerville, Falco et Victoria. Suivant l'acquisition de Dalradian Resources Inc. (« Dalradian ») par Orion Mine Finance (« Orion ») en septembre 2018, dans le cadre de laquelle Orion a acquis la totalité des actions en circulation de Dalradian mis à part les actions détenues par Osisko et d'autres parties, Dalradian a cessé d'être considéré comme une entreprise associée.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la règlementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, Osisko a acquis des placements d'une valeur de 104,7 millions de dollars et a vendu des placements pour 27,0 millions de dollars. Les acquisitions comprennent des placements d'un montant de 50,0 millions de dollars dans Victoria, de 18,0 millions de dollars dans Minière Osisko et de 7,0 millions de dollars dans Barkerville ainsi que l'acquisition d'une débenture convertible de 7,0 millions de dollars de Falco (convertie en actions ordinaires de Falco en novembre 2018). Les cessions comprennent un produit de 25,5 millions de dollars au premier trimestre pour le dépôt de ses actions d'AuRico Metals Inc. à la suite de l'acquisition de la société par Centerra Gold Inc.

Dalradian Resources Inc.

Dalradian se consacre à l'avancement de son projet aurifère à haute teneur de Curraghinalt situé en Irlande du Nord.

Le 7 septembre 2018, Orion a annoncé la réalisation de l'acquisition et de la privatisation de Dalradian pour une contrepartie en espèces de 1,47 $ par action ordinaire. Les actions ordinaires détenues par Osisko n'ont pas été acquises dans le cadre de la transaction. Suivant la transaction, Osisko détient une participation de 10,7 % dans Dalradian et a un droit de vente sur ses actions de Dalradian, sous réserve de certaines restrictions, permettant à Osisko de les vendre au prix de 1,47 $ par action pendant une période de 180 jours. Si Osisko n'exerce pas son droit de vente, la Société maintiendra ses droits de financement existants, incluant le droit d'égaler toute autre offre de financement des projets.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Dalradian du 7 septembre 2018 intitulé « *Orion completes acquisition of Dalradian* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En date du 31 décembre 2018, Osisko détenait une participation de 10,7 % dans Dalradian (8,9 % au 31 décembre 2017). Avant l'acquisition et la privatisation de Dalradian par Orion en septembre 2018, Osisko comptabilisait son placement dans Dalradian selon la méthode de la mise en équivalence. Suivant la transaction, la direction a conclu que la Société n'exerçait plus une influence notable sur Dalradian et a transféré le placement des entreprises associées aux autres placements.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables et de sociétés privées (excluant les effets à recevoir et les bons de souscription) au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars) :

Titres négociables	Valeur comptable [(i)]	Juste valeur [(ii)]
	$	$
Entreprises associées	304 911	293 023
Autres	104 055	104 055
	408 966	397 078

(i) La valeur comptable correspond au montant enregistré au bilan, lequel correspond à la méthode de la mise en équivalence pour les placements en titres négociables d'entreprises associées et la juste valeur pour les investissements en titres négociables dans les autres sociétés, conformément à la norme IFRS 9, *Instruments financiers*.
(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 décembre 2018. Pour les placements privés, une évaluation interne ou externe est utilisée pour déterminer la juste valeur.

Principaux placements stratégiques

Le tableau ci-dessous présente les principaux placements stratégiques de la Société en titres négociables au 31 décembre 2018 (en milliers de dollars) :

Société	Nombre d'actions détenues[(i)]	Participation[(i)]	Coût décaissé[(iii)]	Juste valeur [(i),(ii)]
		%	$	$
Minière Osisko inc.	42 890 269	16,7	91 383	131 673
Barkerville Gold Mines Ltd	162 864 251	32,2	78 274	65 146
Victoria Gold Corp.	120 427 087	15,4	65 939	44 558
Ressources Falco ltée	36 031 449	17,8	22 432	10 449

(i) Au 31 décembre 2018.
(ii) Voir le tableau ci-dessus pour la définition de juste valeur.
(iii) Le coût décaissé d'un placement est une mesure non conforme aux IFRS correspondant au montant versé à l'acquisition d'un placement.

Minière Osisko inc.

Minière Osisko est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur de propriétés minières aurifères. Osisko détient une redevance de 1,5 % NSR sur le projet aurifère du Lac Windfall, pour lequel une évaluation économique préliminaire a été publiée en juillet 2018, ainsi qu'une redevance de 1 % NSR sur d'autres propriétés détenues par Minière Osisko. Dans le cadre d'une entente d'investissement antérieure avec Minière Osisko, Osisko a obtenu le droit d'acquérir les droits de rachat de Minière Osisko sur les redevances existantes sur la propriété du Lac Windfall pour la somme de 5,0 millions de dollars (dont 2,0 millions de dollars ont été versés en 2018), lui permettant ainsi d'augmenter ses redevances NSR d'un pourcentage additionnel de 1 à 2 % pour un total potentiel de redevances NSR de 2,5 à 3,5%.

En mai 2018, Minière Osisko a publié une première estimation des ressources minérales du gîte aurifère Lac Windfall. Minière Osisko indique que les ressources minérales sont estimées à 601 000 onces d'or dans les catégories mesurées et indiquées (2 382 000 tonnes à une teneur de 7,85 g/t Au) et à 2 284 000 onces d'or dans la catégorie présumée (10 605 000 tonnes à une teneur de 6,70 g/t Au). En novembre 2018, Minière Osisko a publié une mise à jour de l'estimation de ressources minérales incluant une mise à jour des ressources minérales pour la zone Lynx. Les ressources mesurées et indiquées ont été augmentées à 754 000 onces d'or (2 874 000 tonnes à une teneur de 8,17 g/t Au) et les ressources minérales présumées ont été augmentées à 2 366 000 onces d'or (10 352 000 tonnes à une teneur de 7,11 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 14 mai 2018 intitulé « *Osisko publie sa première estimation de ressources minérales pour le gîte aurifère Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 27 novembre 2018 intitulé « *Osisko publie une mise à jour de l'estimation des ressources minérales pour Lynx* », tous deux déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

Aussi, une évaluation économique préliminaire positive du projet Lac Windfall a été publiée en juillet 2018, révélant un taux de rendement interne après impôt de 33 %. Par ailleurs, Minière Osisko poursuit également un programme de forage de 800 000 mètres sur la propriété du Lac Windfall, ainsi qu'un programme métallurgique. En octobre 2018, dans le cadre de la construction d'une rampe d'exploration, Osisko a réussi à accéder à la zone 27, secteur 115, l'endroit sélectionné pour le prélèvement d'un premier échantillon en vrac de 5 000 tonnes devant être traité au quatrième trimestre de 2018. En décembre 2018, Minière Osisko a publié les résultats préliminaires du premier lot de 2 078 tonnes extraites. La teneur moyenne du minerai traité était de 9,7 g/t Au et 5,5 g/t Ag, soit 39 % de plus que la teneur indiquée dans le bloc modèle des ressources pour ce secteur. Le deuxième lot de 2 922 tonnes sera traité en 2019; les résultats sont attendus en mars 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Minière Osisko du 17 juillet 2018 intitulé « *Osisko dépose une EEP positive pour le projet Windfall* » et le communiqué de presse de Minière Osisko du 18 décembre 2018 intitulé *« Le premier échantillon en vrac d'Osisko à Windfall donne une teneur du minerai traité de 9,7 g/t Au* », tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com**.**

Durant le quatrième trimestre de 2018, Minière Osisko a annoncé l'acquisition de Ressources Beaufield inc. et a clôturé un placement privé de 76,4 millions de dollars (Osisko a souscrit pour 18,0 millions de dollars). Kirkland Lake Gold Ltd (« Kirkland Lake ») a acquis 32 627 632 actions ordinaires de Minière Osisko sur les marchés publics. Kirkland Lake est ainsi devenu le détenteur bénéficiaire d'environ 13,6 % des actions émises et en circulation sur une base non diluée. Le 30 octobre 2018, Minière Osisko a annoncé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») en vertu duquel la CDPQ fera l'acquisition de 9 259 260 actions ordinaires de Minière Osisko au prix de 2,70 $ par action ordinaire pour un placement total d'environ 25,0 millions de dollars.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse de Minière Osisko du 15 août 2018 intitulés *« Acquisition de Ressources Beaufield par Minière Osisko* » et *« Osisko Mining Announces $68 Million "Bought Deal" Private Placement Of Flow-Through Shares »,* le communiqué de presse de Minière Osisko du 30 octobre 2018 intitulé *« Minière Osisko annonce un placement privé de 25 millions de dollars avec la Caisse de dépôt et placement du Québec* », et le communiqué de presse de Kirkland Lake du 18 septembre 2018 intitulé *« Kirkland Lake Gold Acquires Shares of Osisko Mining Inc.* », tous déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

En 2016 et en 2017, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko sur des propriétés détenues par Osisko dans la région de la Baie-James. La transaction est décrite dans la section *Activités d'exploration et d'évaluation* du présent rapport de gestion.

La Société a investi 40,1 millions de dollars dans Minière Osisko en 2017 et 18,0 millions de dollars en 2018. Au 31 décembre 2018, la Société détenait 42 890 269 actions ordinaires correspondant à une participation de 16,7 % dans Minière Osisko (15,5 % au 31 décembre 2017). Puisque certains des dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Minière Osisko et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Minière Osisko depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Barkerville Gold Mines Ltd

Osisko détient une redevance de 4 % NSR sur le projet aurifère Cariboo, suivant l'acquisition d'une redevance additionnelle de 1,75 % NSR durant le troisième trimestre de 2018 pour la somme de 20,0 millions de dollars. Osisko a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR sur la propriété Cariboo pour une contrepartie additionnelle de 13,0 millions de dollars. Osisko détient également un droit de premier refus relié à toute entente de flux d'or proposée à Barkerville relativement au projet aurifère Cariboo. Barkerville se concentre sur le développement de son vaste ensemble de propriétés situé dans le district minier historique Cariboo au centre de la Colombie-Britannique, au Canada, où elle a réalisé un programme de forage de 157 000 mètres.

Le 2 mai 2018, Barkerville a annoncé l'estimation initiale des ressources minérales pour les gîtes Cow et Island Mountain pour son projet aurifère Cariboo, détenu à 100 %. L'estimation des ressources minérales souterraines comprend les zones Cow Mountain et Valley sur Cow Mountain et les zones Shaft et Mosquito Creek sur Island Mountain à une teneur de coupure de 3,0 g/t Au. Une ressource minérale sur Bonanza Ledge et BC Vein est également incluse. La ressource est définie sur 6 kilomètres des 67 kilomètres de terrains détenus par Barkerville. Des forages intercalaires et d'exploration sont en cours et des mises à jour sur les ressources seront présentées chaque année. Barkerville a indiqué que les ressources minérales du projet aurifère Cariboo étaient estimées à 1,60 million d'onces d'or dans la catégorie mesurée et indiquée (8,1 millions de tonnes à une teneur de 6,1 g/t Au) et à 2,16 millions d'onces d'or dans la catégorie présumée (12,7 millions de tonnes à une teneur de 5,2 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 2 mai 2018 intitulé « *BGM Defines Cow and Island Mountains Maiden Underground Resource and Barkerville Mountain Update »,* déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

En septembre 2018, Barkerville a annoncé des résultats positifs de son premier test d'extraction minière de 80 000 tonnes à Bonanza Ledge. La mine Bonanza Ledge de Barkerville a permis à la société d'évaluer ses méthodes d'abattage, de comprendre les conditions de terrain auxquelles elle devra s'attendre dans les différentes unités lithologiques, de former une main-d'œuvre locale, et de générer des flux de trésorerie pour compenser certaines dépenses d'exploration. Des tests d'extraction minière ont eu lieu à Bonanza Ledge en décembre 2018 au Mont Barkerville. En tout, 1 400 mètres de développement ont été creusés à la mine Bonanza Ledge et la zone d'essai BC Vein. Environ 122 000 tonnes ont été extraites et traitées à une teneur de 5,98 g/t Au, et 21 125 onces d'or ont été coulées en 2018. La société a aussi demandé un amendement de son permis pour prolonger la période de tests d'extraction minière ciblant la zone BC Vein au Mont Barkerville.

Le programme d'exploration 2019 comprendra un total de 50 000 mètres pendant la première phase, puis 40 000 mètres de plus seront proposés suivant les résultats de la phase 1.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 11 septembre 2018 intitulé « *Barkerville Gold Mines Reports Positive Results From Initial Test Mining Of 80,000 Tonnes At Bonanza Ledge, Better Mine Grades And Solid Mill Performance* » et le communiqué de Barkerville du 17 janvier 2019 intitulé « *Barkerville Gold Mines Defines Significant Exploration Potential and Provides Corporate Update and 2019 Catalysts »*, tous deux déposés sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 162 864 251 actions ordinaires correspondant à une participation de 32,2 % dans Barkerville (32,7 % au 31 décembre 2017). La Société a conclu qu'elle exerçait une influence notable sur Barkerville et a comptabilisé son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Victoria Gold Corp.

Le 13 avril 2018, Osisko a clôturé une transaction de financement de 148,0 millions de dollars avec Victoria, en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR pour 98,0 millions de dollars sur la propriété Dublin Gulch, qui abrite le projet Eagle Gold situé au Yukon, au Canada, et a acquis des actions ordinaires de Victoria d'un montant de 50,0 millions de dollars. La redevance de 5 % NSR s'applique sur tous les métaux et minéraux produits sur la propriété Dublin Gulch, jusqu'à ce qu'un total de 97 500 onces d'or affiné aient été livrées à Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Le premier versement du coût d'acquisition total de 98,0 millions de dollars, d'un montant de 49,0 millions de dollars, a été versé à la clôture de la transaction et le deuxième versement de 49,0 millions de dollars sera effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées octroyées par Orion Mine Finance Group (ou une tierce partie). En septembre et en décembre 2018, deux paiements de 14,7 millions de dollars ont été versés à Victoria dans le cadre de la deuxième tranche du prix d'acquisition de la redevance; l'engagement résiduel au 31 décembre 2018 était donc de 19,6 millions de dollars.

Ce financement fait partie d'un financement complet destiné à la construction totalisant 500,0 millions de dollars impliquant Orion Mine Finance Group, Osisko et Caterpillar Financial Services Limited, lequel financera entièrement le développement du projet Eagle Gold jusqu'à la production commerciale. Le financement est constitué de deux facilités de crédit totalisant 175,0 millions de dollars américains, d'une facilité de financement d'équipement pouvant atteindre 50,0 millions de dollars américains, de la redevance acquise par Osisko pour 98,0 millions de dollars et d'un placement privé en actions ordinaires de Victoria de 125,0 millions de dollars, y compris les 50,0 millions de dollars d'Osisko.

La propriété Dublin Gulch est située à approximativement 85 kilomètres par route au nord-nord-est du village de Mayo, au centre du Yukon, au Canada. La propriété est l'hôte du gîte aurifère Eagle, du gîte de tungstène Wolf et d'une ceinture de minéralisation aurifère et argentifère de 13 kilomètres de long, connue sous le nom de couloir de Potato Hills. Le projet Eagle Gold est le projet le plus avancé dans la région et est en voie de devenir la plus importante mine d'or de l'histoire du Yukon. La mine proposée à Eagle Gold produira des lingots d'or à partir des installations suivantes : une exploitation à ciel ouvert conventionnelle, une usine de broyage en trois étapes, une aire de lixiviation en tas en vallée et une usine de récupération de l'or par adsorption-désorption et lixiviation au charbon actif. La société dispose actuellement d'une route praticable à l'année pour accéder au site et d'un camp entièrement fonctionnel pour accueillir 250 personnes à l'année sur le site. Le réseau électrique commercial se trouve à environ 45 kilomètres de route du site et une piste d'atterrissage adaptée pour les avions commerciaux est située à 80 kilomètres au sud. Le projet emploiera de 350 à 400 personnes et sera un acteur économique important pour le Yukon. Le projet Eagle Gold a obtenu les principaux permis pour la construction et l'exploitation, a terminé le processus d'évaluation environnementale et a signé une entente détaillée en matière de coopération et de bénéfices avec la Première nation Nacho Nyak Dun, dont le territoire traditionnel couvre le secteur du projet.

En décembre 2018, Victoria a annoncé que la construction de la mine était achevée à 60 % et que la société prévoyait toujours faire une première livraison d'or au deuxième semestre de 2019.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Barkerville du 4 décembre 2018 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Mine Construction is 60% Complete* » et déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 120 427 087 actions ordinaires correspondant à une participation de 15,4 % dans Victoria (4,1 % au 31 décembre 2017). Puisque le président du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko est également membre du conseil d'administration de Victoria et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Victoria depuis le deuxième trimestre de 2018 et a commencé à comptabiliser son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Ressources Falco ltée

L'actif principal de Falco est le projet aurifère Horne 5, dont l'étude de faisabilité positive a été publiée en octobre 2017. Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Falco daté du 16 octobre 2017 intitulé « *Falco annonce les résultats d'une étude de faisabilité positive sur le projet aurifère Horne 5* », déposé sur SEDAR au www.sedar.com.

Le 18 juin 2018, Osisko a signé une lettre d'entente exécutoire visant à fournir à Falco une facilité de crédit garantie de premier rang sous forme de flux argentifère (le « flux argentifère ») allant jusqu'à 100 % de l'argent qui sera produit à la propriété Horne 5 (« Horne 5 » ou le « projet »), située à Rouyn-Noranda, au Québec. Dans le cadre du flux argentifère, Osisko effectuera des dépôts échelonnés en espèces à Falco d'un total pouvant atteindre 180,0 millions de dollars et effectuera des paiements continus équivalents à 20 % du cours de l'argent, pour un maximum de 6 $ US l'once. Le flux argentifère sera garanti par une charge de premier rang sur le projet et tous les actifs de Falco.

Osisko travaille afin de clôturer le flux argentifère au premier trimestre de 2019. La clôture est sujette à la satisfaction des conditions usuelles, notamment la finalisation des documents définitifs, l'obtention des autorisations règlementaires et du consentement des tierces parties. En vertu d'une entente entre Falco et Glencore Canada Corporation (« Glencore »), le flux argentifère est assujetti à un droit de premier refus en faveur de Glencore. Glencore a une période de 60 jours suivant la réception de tous les documents sur la transaction pour aviser Falco dans le cas où elle souhaiterait acquérir l'entente de flux conformément aux modalités de ladite entente.

En parallèle au flux argentifère, Osisko a contracté auprès de Falco, le 29 juin 2018, une débenture convertible d'un montant en capital de 7,0 millions de dollars (la « débenture »). En novembre 2018, la débenture a été convertie en 12 104 444 actions ordinaires et 6 052 222 bons de souscription d'actions ordinaires suivant l'approbation d'une majorité d'actionnaires désintéressés de Falco. Chaque bon de souscription permet à Osisko d'acheter une action ordinaire de Falco, sous réserve des clauses antidilutives habituelles, au prix de 0,75 $ pour une période de 36 mois.

Le 11 septembre 2018, Osisko a signé une entente visant à fournir à Falco un prêt garanti de premier rang de 10,0 millions de dollars (l'« entente de prêt »). Le prêt porte intérêt à un taux de 7 %, composé trimestriellement. Le montant de capital et les intérêts cumulés seront exigibles à la première éventualité entre la date de clôture du flux argentifère ou le 28 février 2019. Le prêt sera destiné à l'avancement du projet Horne 5 de Falco et pour les besoins généraux de l'entreprise.

En 2017, Osisko a acquis des actions ordinaires de Falco pour un montant de 4,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, la Société détenait 36 031 449 actions ordinaires de Falco, ce qui représente une participation de 17,8 % (12,7 % au 31 décembre 2017). Puisque certains dirigeants et administrateurs d'Osisko sont aussi des dirigeants et administrateurs de Falco et dû à d'autres faits et circonstances, la Société conclut qu'elle exerce une influence notable sur Falco depuis 2014 et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Activités en matière de développement durable

Osisko considère le développement durable comme une composante clé de sa stratégie de création de valeur pour les actionnaires et les autres parties intéressées.

La Société se concentre sur les éléments clés suivants :

- Promouvoir l'industrie minière et ses avantages pour la société;
- Maintenir de bonnes relations avec le gouvernement fédéral, les différents paliers de gouvernement au niveau provincial et municipal ainsi que les Premières Nations au Québec;
- Soutenir le développement économique des régions où Osisko exerce des activités (directement ou indirectement dans le cadre de ses participations);
- Soutenir l'enseignement universitaire dans les domaines miniers et le développement de ses employés;
- Promouvoir la diversité au sein de son organisation et de l'industrie minière; et
- Encourager les entreprises associées à adhérer aux mêmes valeurs en matière de développement durable.

Dans le cadre de son processus d'analyse des investissements, la Société évalue le risque et le rendement des sociétés dans lesquelles elle investit dans les domaines du développement durable sur les projets où Osisko détient un intérêt direct ou indirect.

Activités d'exploration et d'évaluation

En 2016, Osisko a conclu des ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko. En vertu de la première entente, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation d'Osisko dans 26 des propriétés d'exploration situées dans les régions de la Baie-James et de la Fosse du Labrador (à l'exception du projet de cuivre-zinc Coulon et de quatre autres propriétés d'exploration) après avoir investi un montant total de 26,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 15,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. En vertu de la seconde entente d'acquisition de participation, Minière Osisko peut acquérir 100 % de la participation dans la propriété Kan (comprenant les propriétés Kan et Fosse Au) après avoir investi un montant total de 6,0 millions de dollars sur une période de sept ans; Minière Osisko aura acquis une première participation de 50 % après avoir engagé des dépenses totalisant 3,6 millions de dollars sur une période de quatre ans. Osisko conservera une redevance variable de 1,5 % à 3,5 % NSR sur les métaux précieux et une redevance de 2,0 % NSR sur les autres métaux et minéraux produits sur les 27 propriétés. Les nouvelles propriétés acquises par Minière Osisko dans une région déterminée durant une période de sept ans seront assujetties à une entente de redevances en faveur d'Osisko selon des termes similaires. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable nette des propriétés faisant l'objet d'ententes d'option s'élevait à 34,0 millions de dollars. En 2018, Minière Osisko a investi environ 3,9 millions de dollars sur les propriétés sous option, portant le total à 10,3 millions de dollars.

En vertu des ententes d'acquisition de participation conclues avec Minière Osisko, les activités d'exploration et d'évaluation ont été grandement réduites. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les investissements s'élevaient à 0,3 million de dollars. La Société a reçu des crédits d'impôt réclamés antérieurement de 4,0 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable du projet Coulon était de 59,9 millions de dollars (59,9 millions de dollars au 31 décembre 2017) et la valeur comptable des autres propriétés, y compris celles incluses aux ententes d'acquisition de participation avec Minière Osisko, était de 35,1 millions de dollars (42,3 millions de dollars au 31 décembre 2017).

La Société a subi une charge de dépréciation de 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) à l'égard de certaines propriétés d'exploration et d'évaluation où aucune dépense substantielle d'exploration et d'évaluation (en tenant compte des dépenses qui seraient engagées par l'exploitant) n'était ni budgétée ni planifiée ou pour lesquelles la Société (ou l'exploitant) avait décidé de mettre fin à de telles activités.

Dividendes trimestriels

Le conseil d'administration a approuvé le lancement du programme de distribution trimestriel de dividendes de la Société le 16 novembre 2014.

Le tableau qui suit présente en détail les dividendes déclarés et payés ou payables :

Date de déclaration	Dividende par action	Date de fermeture des registres[(i)]	Date de versement[(i)]	Dividendes payés ou payables
	$			**$**
Année 2014	0,03	s.o.	s.o.	1 551 000
Année 2015	0,13	s.o.	s.o.	12 229 000
Année 2016	0,16	s.o.	s.o.	17 037 000
Année 2017	0,18	s.o.	s.o.	24 275 000
16 février 2018	0,05	30 mars 2018	16 avril 2018	7 811 000
3 mai 2018	0,05	29 juin 2018	16 juillet 2018	7 811 000
2 août 2018	0,05	28 septembre 2018	15 octobre 2018	7 812 000
6 novembre 2018	0,05	31 décembre 2018	15 janvier 2019	7 779 000
Cumul de l'année 2018	0,20			31 213 000
20 février 2019	0,05	29 mars 2019	15 avril 2019	à dét. (ii)

(i) Sans objet (« s.o. ») pour les résumés annuels.
(ii) À déterminer (« à dét. ») le 29 mars 2019 en fonction du nombre d'actions en circulation et du nombre d'actions participant au régime de réinvestissement des dividendes à la date de fermeture des registres.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société dispose d'un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires américains (à compter du dividende versé le 16 octobre 2017) de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire du TSX ou du New York Stock Exchange (« NYSE »), soit nouvellement émises directement par la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires au TSX ou au NYSE pendant la période de cinq (5) séances en bourse qui précède immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société. Les participants au RRD n'ont pas à payer de commissions de courtage, d'honoraires ni d'autres frais administratifs pour l'achat d'actions ordinaires aux termes du RRD.

Au 31 décembre 2018, les détenteurs de 29 627 597 actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, ce qui représente des dividendes payables de 1,5 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a émis 310 492 actions ordinaires en vertu du RRD, à un escompte de 3 % (88 536 actions ordinaires en 2017 à un escompte de 3 %). Le 15 janvier 2019, 126 933 actions ordinaires ont été émises en vertu du RRD, à un escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En octobre 2016, le TSX a approuvé l'avis d'intention de la Société de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2016 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2016, Osisko pouvait acquérir jusqu'à 5 330 217 de ses actions ordinaires émises de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016 étaient autorisés jusqu'au 23 octobre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Société avait acquis un total de 150 000 actions ordinaires pour annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016, pour un montant de 1 823 000 $, qui a été payé en 2017.

En décembre 2017, le TSX a approuvé le renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société (le « programme de rachat d'actions 2017 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2017, Osisko pouvait acquérir jusqu'à 10 567 441 de ses actions ordinaires de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 étaient autorisés jusqu'au 10 décembre 2018. Les achats quotidiens étaient limités à 95 695 actions ordinaires, exception faite des dispenses pour les achats en blocs, ce qui représente 25 % du volume d'actions ordinaires moyen négocié par jour sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2017, soit 382 781 actions ordinaires.

En décembre 2018, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat d'actions 2018 »). Selon les termes du programme de rachat d'actions 2018, Osisko peut acquérir jusqu'à 10 459 829 de ses actions ordinaires de temps à autre conformément aux procédures du TSX pour une offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les rachats dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 sont autorisés jusqu'au 11 décembre 2019. Les achats quotidiens sont limités à 71 940 actions ordinaires, exception faite des dispenses pour les achats en blocs, ce qui représente 25 % du volume d'actions ordinaires moyen négocié par jour sur le TSX pendant la période de six mois terminée le 30 novembre 2018, soit 287 760 actions ordinaires.

En décembre 2018, Osisko a annoncé qu'elle pourrait déployer jusqu'à 100,0 millions de dollars dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018, selon les conditions du marché, le prix de l'action, l'utilisation la plus judicieuse des liquidités disponibles, et d'autres facteurs.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la Société a acheté, pour annulation, un total de 1 860 299 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2017 pour la somme de 23,1 millions de dollars, et un total de 849 480 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 pour la somme de 9,8 millions de dollars (pour un total de 2 709 779 actions ordinaires acquises pour la somme de 32,9 millions de dollars), dont un montant de 1,7 million de dollars a été versé en janvier 2019.

Entre le 1er janvier et le 20 février 2019, la Société a acheté pour annulation un total de 852 500 actions ordinaires supplémentaires dans le cadre du programme de rachat d'actions 2018 pour la somme de 10,2 millions de dollars.

La Société a l'intention de maintenir ses programmes de rachat d'actions actifs au cours des années à venir.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Les prix des matières premières ont augmenté au début de 2018, stimulés par la croissance économique mondiale et la dépréciation du dollar américain. L'or a commencé l'année sur une note positive, mettant à profit les gains réalisés à la fin de décembre 2017 avec des prix supérieurs à 1 366 $ US en janvier 2018, surpassant le sommet de 1 357 $ US atteint en septembre 2017. Le prix de l'or a enregistré son meilleur trimestre au premier trimestre 2018, et ce, depuis le troisième trimestre de 2016.

Durant le deuxième trimestre de 2018, les métaux précieux étaient sous pression du fait d'un dollar américain plus fort, des solides rendements du trésor américain et du faible intérêt des investisseurs pour les placements refuges. Après s'être négocié au-dessus de 1 300 $ US depuis le début de l'année, le prix a baissé à la mi-mai, effaçant le gain annuel, attendu que l'indice du dollar américain a atteint un sommet par rapport aux onze derniers mois et que le rendement des obligations sur dix ans a dépassé 3 % pour la première fois depuis 2011, malgré les tensions géopolitiques et commerciales.

Durant le troisième trimestre de 2018, le prix de l'or a baissé à un creux de 20 mois pour s'établir à 1 160 $ US l'once avant de récupérer légèrement vers la fin du mois d'août, ramenant les prix aux niveaux du premier trimestre de 2017. Malgré de nombreuses escalades des tensions géopolitiques, les conflits commerciaux avec les États-Unis et les guerres commerciales qui pourraient en résulter, l'or a continué d'être sous pression au troisième trimestre en raison du dollar américain plus fort, des solides rendements du trésor américain et du faible intérêt des investisseurs pour les placements refuges. Le prix de l'or a enfin remonté au-dessus du seuil de 1 200 $ US l'once en octobre, atteignant presque 1 240 $ US l'once.

Durant le quatrième trimestre de 2018, l'or a récupéré en connaissant une forte reprise et les prix ont continué de grimper en 2019 pour franchir la barre des 1 300 $ US l'once, son plus haut niveau depuis la mi-juin 2018. Le sentiment envers l'or a pris une tournure plus favorable, reflétant les inquiétudes grandissantes à propos d'un ralentissement économique mondial et la volatilité sur les marchés des capitaux propres. Le prix de l'or a gagné 7,8 % au quatrième trimestre de 2018, soit 92 $ US l'once selon le prix fixé à Londres, pour clôturer le trimestre à 1 279 $ US l'once. Le prix moyen a grimpé de 13 $ US l'once, à 1 226 $ US l'once au quatrième trimestre comparativement au troisième trimestre de 2018, mais a subi une baisse de 49 $ US d'une année à l'autre. Les prix étaient volatiles au quatrième trimestre, comme en témoigne la fourchette de variation de 93 $ US par once.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

($ US/once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018	1 355 $	1 178 $	1 268 $	1 279 $
2017	1 346	1 151	1 257	1 291
2016	1 366	1 077	1 251	1 146
2015	1 296	1 049	1 160	1 060
2014	1 385	1 142	1 266	1 206

Le prix moyen de l'once d'or en dollars canadiens était de 1 619 $ l'once au quatrième trimestre de 2018 comparativement à 1 586 $ au troisième trimestre de 2018. Le prix de l'or a clôturé à 1 745 $ l'once le 31 décembre 2018, comparativement à 1 537 $ au 30 septembre 2018, en raison d'un prix de l'or plus élevé en dollars américains et d'un dollar canadien plus faible. Le prix moyen de l'or en dollars canadiens en 2018 était de 1 644 $ par once comparativement à 1 633 $ par once en 2017.

Devises

Le dollar canadien a poursuivi son appréciation par rapport au dollar américain en janvier 2018 après que la Banque du Canada ait haussé le taux journalier à 1,25 %, mais a perdu de la vigueur depuis. Le dollar américain est à la hausse depuis février 2018, après avoir été à la baisse en 2017. La devise américaine semble avoir avant tout profité en tant que valeur refuge dans un contexte de risque renouvelé dans les pays émergents et en Europe. L'escalade des guerres commerciales a créé des tensions sur les marchés des matières premières et les marchés boursiers et le dollar canadien a été affecté à la baisse par l'issue potentielle des négociations sur l'ALENA jusqu'au début d'octobre, lorsqu'il a brusquement grimpé pour atteindre des sommets de quatre mois dans la première semaine d'octobre en réaction à la nouvelle entente commerciale survenue entre le Canada et les États-Unis. Vers la fin de l'automne, de nouvelles inquiétudes à propos des perspectives pour le prix du pétrole et de plus grands écarts dans les taux d'intérêt entre le Canada et les États-Unis ont contribué à l'incertitude face à la devise.

La valeur du dollar a varié entre 1,3642 et 1,2288 en 2018 pour clôturer à 1,3642. Le dollar canadien était en moyenne de 1,2957 en 2018, comparativement à 1,2986 en 2017.

En juillet et octobre, la Banque du Canada a augmenté son taux journalier pour une seconde et troisième fois en 2018 à un taux cible de 1,75 %. La Banque du Canada a déclaré que l'économie continue de tourner presque à plein régime et que la pression inflationniste est en hausse.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2018	1,3642	1,2288	1,2957	1,3642
2017	1,3743	1,2128	1,2986	1,2545
2016	1,4589	1,2544	1,3248	1,3427
2015	1,3990	1,1728	1,2787	1,3840
2014	1,1643	1,0614	1,1045	1,1601

Principales informations financières[(1)]
(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action)

	2018	2017	2016
	$	$	$
Produits	490 472	213 216	62 677
Marge monétaire[(2)]	119 167	87 571	62 534
Bénéfice brut	66 555	59 506	51 243
Dépréciation d'actifs	(166 316)	(89 000)	-
Bénéfice (perte) d'exploitation	(113 531)	(70 435)	29 089
Bénéfice net (perte nette)[(3)]	(105 587)	(42 501)	42 113
Bénéfice net (perte nette) par action de base [(3)]	(0,67)	(0,33)	0,40
Bénéfice net (perte nette) par action diluée [(3)]	(0,67)	(0,33)	0,40
Total de l'actif	2 234 646	2 516 343	1 416 304
Total de la dette à long terme	352 769	464 308	45 780
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)			
En $ CA [(4)]	1 649	1 627	1 643
En $ US	1 273	1 277	1 245
Flux de trésorerie d'exploitation	82 158	48 761	53 444
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation *(en milliers)*			
De base	156 617	127 939	104 671
Dilué [(5)]	156 617	127 939	104 824

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.
(2) La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS et sans définition standard selon les normes IFRS. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes des produits. Pour un rapprochement de la marge monétaire par droit, veuillez consulter la section *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.
(3) Attribuable aux actionnaires d'Osisko.
(4) En fonction du taux de change en vigueur à la date des transactions.
(5) En raison de la perte nette enregistrée pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives sont considérées comme étant antidilutives, de telle sorte que la perte nette diluée par action est équivalente à la perte nette de base par action.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – 2018

- Produits records provenant des redevances et des flux de 127,6 millions de dollars (490,5 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 93,8 millions de dollars (213,2 millions de dollars en incluant les ententes d'écoulement) en 2017;
- Bénéfice brut record de 66,6 millions de dollars, comparativement à 59,5 millions de dollars en 2017;
- Charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur le droit de redevances NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt), comparativement à 89,0 millions de dollars en 2017 sur le droit de redevances NSR sur la mine Éléonore (65,4 millions de dollars après impôt);
- Gain de 9,1 millions de dollars sur le rachat par l'exploitant du flux aurifère et argentifère Brucejack;
- Perte d'exploitation de 113,5 millions de dollars comparativement à 70,4 millions de dollars en 2017;
- Perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko de 105,6 millions de dollars ou 0,67 $ par action de base et diluée, comparativement à 42,5 millions de dollars ou 0,33 $ par action de base et diluée en 2017;
- Bénéfice ajusté[1] de 31,4 millions de dollars ou 0,20 $ par action de base[1], comparativement à 22,7 millions de dollars ou 0,18 $ par action de base en 2017; et
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 82,2 millions de dollars comparativement à 48,7 millions de dollars en 2017.

[1] Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les produits ont augmenté en 2018 principalement en raison de l'acquisition du portefeuille d'Orion le 31 juillet 2017 et de solides résultats de la redevance NSR de la mine Canadian Malartic.

Le bénéfice brut a atteint 66,6 millions de dollars en 2018, comparativement à 59,5 millions de dollars en 2017, en raison de produits plus élevés, en partie contrebalancés par un coût des ventes et un épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts plus élevés. Le coût des ventes est passé de 125,6 millions de dollars à 371,3 millions de dollars, principalement en raison des ententes d'écoulement et de flux acquises dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017. Seulement cinq mois de production ont été inclus en 2017, comparativement à douze mois en 2018. En vertu des ententes d'écoulement, le métal est acquis des producteurs au prix du marché le plus bas sur une certaine période de temps (la période de cotation) et est par la suite vendu par Osisko, résultant en un bénéfice net qui varie généralement entre 0 % et 5 % du produit de la vente. La charge d'amortissement a augmenté principalement du fait des actifs en production acquis en 2017 qui sont amortis selon la méthode des unités de production.

En 2018, la Société a subi une perte d'exploitation en raison de charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars, incluant 148,5 millions de dollars sur le droit de redevances sur la mine Éléonore. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 52,8 millions de dollars, comparativement à 18,6 millions de dollars en 2017. L'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2018 de 34,2 millions de dollars, en excluant les charges de dépréciation, est principalement le résultat d'un gain de 9,1 millions de dollars suivant le rachat du flux Brucejack par l'exploitant, d'une hausse du bénéfice brut et d'une diminution des charges générales et administratives (« G&A ») et des frais de développement des affaires. La diminution des charges G&A est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée se rapportant principalement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé en 2018 et d'une réduction des primes annuelles. La diminution des frais de développement des affaires est principalement attribuable aux frais de transaction de 8,9 millions de dollars en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017 et d'une hausse des coûts récupérés d'entreprises associées en 2018.

La perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko en 2018 est principalement le résultat des charges de dépréciation de 123,7 millions de dollars après impôt. En excluant l'impact des charges de dépréciation après impôt, le bénéfice net en 2018 aurait été de 18,1 millions de dollars, comparativement à 22,9 millions de dollars en 2017. La diminution est principalement le résultat d'une hausse des charges financières (26,0 millions de dollars en 2018 comparativement à 8,4 millions de dollars en 2017) qui sont reliées aux débentures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et du solde moyen à payer sur la facilité de crédit renouvelable qui a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017, de la réduction des autres gains nets dans des actifs financiers (2,6 million de dollars en 2018 comparativement à 30,8 millions de dollars en 2017), et de la quote-part de la perte d'entreprises associées de 9,0 millions de dollars en 2018 comparativement à 6,1 millions de dollars en 2017, en partie compensés par une hausse du bénéfice d'exploitation de 34,2 millions de dollars (en excluant l'impact des charges de dépréciation; voir le paragraphe ci-dessus pour de plus amples détails), un gain de change de 0,5 million de dollars en 2018 comparativement à une perte de change de 16,1 millions de dollars en 2017.

Le bénéfice ajusté était de 31,4 millions de dollars en 2018, comparativement à 22,7 millions de dollars en 2017. L'augmentation est principalement le résultat d'un gain de 9,1 millions de dollars sur le rachat par l'exploitant du flux aurifère et argentifère Brucejack, d'une hausse du bénéfice brut avant les charges de dépréciation, et d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires, en partie compensés par une hausse des charges financières.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation en 2018 ont atteint 82,2 millions de dollars, comparativement à 48,7 millions de dollars en 2017, en raison d'un bénéfice brut plus élevé avant l'épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts, d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires et de la diminution des paiements sur le règlement des unités d'actions différées et des unités d'actions avec restrictions, en partie contrebalancés par des charges financières payées plus élevées.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars, sauf les montants par action) :

		2018	2017
		$	$
Produits	(a)	**490 472**	**213 216**
Coût des ventes	(b)	(371 305)	(125 645)
Épuisement des droits de redevances, de flux et d'autres intérêts	(c)	(52 612)	(28 065)
Bénéfice brut	(d)	**66 555**	**59 506**
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(18 156)	(26 176)
Développement des affaires	(f)	(4 525)	(18 706)
Gain à la cession d'un droit de flux	(g)	9 094	-
Dépréciation d'actifs	(h)	(166 316)	(89 000)
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôts		(183)	(184)
Perte d'exploitation		**(113 531)**	**(70 435)**
Autres produits (charges), nets (nettes)	(i)	(27 204)	4 500
Perte avant les impôts sur le résultat		**(140 735)**	**(65 935)**
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	35 148	23 147
Perte nette		**(105 587)**	**(42 788)**
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires d'Osisko		(105 587)	(42 501)
Participations ne donnant pas le contrôle		-	(287)
Perte nette par action attribuable aux actionnaires d'Osisko		(0,67)	(0,33)
De base		(0,67)	(0,33)
Diluée			

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre					
	2018			2017		
	Prix de vente moyen réalisé par once/carat ($)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 $)	Prix de vente moyen réalisé par once/carat ($)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 $)
Or vendu	1 649	260 286	429 243	1 627	111 501	181 390
Argent vendu	20	1 729 433	35 307	22	887 760	19 216
Diamants vendus[(i)]	136	115 516	13 907	106	71 150	7 560
Autres (payés en espèces)	-	-	12 015	-	-	5 050
			490 472			213 216

(i) Les diamants sont vendus par un agent pour Osisko. Le prix de vente moyen exclut les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant (15 775 carats accessoires en 2018 et aucun en 2017).

(b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimaux d'affinage, d'assurance et de transport en lien avec les métaux reçus dans le cadre d'ententes de redevance. L'augmentation importante observée en 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.

(c) Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. L'augmentation importante observée en 2018 est principalement le résultat des ententes d'écoulement et de flux acquises d'Orion le 31 juillet 2017.

(d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	**2017**
	$	**$**
Droits de redevances		
Produits	92 110	74 040
Coût des ventes	(245)	(286)
Marge monétaire	**91 865**	**73 754**
Épuisement	(26 972)	(15 475)
Bénéfice brut	64 893	58 279
Droits de flux		
Produits	35 457	19 752
Coût des ventes	(13 181)	(7 385)
Marge monétaire	**22 276**	**12 367**
Épuisement	(21 218)	(11 283)
Bénéfice brut	1 058	1 084
Droits de redevances et de flux		
Marge monétaire	**114 141**	**86 121**
	89,5%	**91,8%**
Droits d'ententes d'écoulement		
Produits	362 905	119 424
Coût des ventes	(357 879)	(117 974)
Marge monétaire	**5 026**	**1 450**
	1,4%	**1,2%**
Épuisement	(4 422)	(1 307)
Bénéfice brut	604	143
Total – Bénéfice brut	**66 555**	**59 506**

(e) En 2018, les charges G&A ont diminué à 18,2 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,4 million de dollars), comparativement à 24,6 millions de dollars en 2017 (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 1,6 million de dollars). La diminution est principalement attribuable à une charge de rémunération fondée sur des actions moins élevée de 4,6 millions de dollars relativement aux unités d'actions différées et aux unités d'actions avec restrictions en raison d'un prix de l'action moins élevé en 2018, et à une baisse des primes annuelles.

(f) En 2018, les frais de développement des affaires ont diminué à 4,5 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 3,7 millions de dollars), comparativement à 16,2 millions de dollars (déduction faite des coûts récupérés des entreprises associées de 2,5 millions de dollars) en 2017. La diminution est avant tout le résultat des frais de transaction de 8,9 millions de dollars en 2017 en lien avec l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion, et d'une hausse des coûts récupérés des entreprises associées de 1,2 million de dollars.

(g) Le 18 décembre 2018, OBL a reçu le produit de 118,5 millions de dollars américains (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter la totalité de l'intérêt d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La valeur comptable du flux aurifère et argentifère Brucejack était de 111,7 millions de dollars américains (150,3 millions de dollars), de telle sorte qu'un gain de 6,8 millions de dollars américains (9,1 millions de dollars) a été comptabilisé à la cession d'un droit de flux à l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

(h) En 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des droits de redevances, de flux et autres intérêts, 0,8 million de dollars suivant la radiation d'une somme à recevoir de l'exploitant d'un actif déprécié, et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

Les charges de dépréciation pour 2018 sont décrites plus en détail à la rubrique *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

En 2017, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore au Québec (Canada) a révisé ses perspectives de production annuelle à long terme à 400,000 onces, ce qui est significativement plus bas comparativement à la capacité nominale annuelle de 600,000 onces. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2017. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) à l'égard des redevances sur la mine Éléonore pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

(i) Les autres charges nettes de 27,2 millions de dollars en 2018 comprennent des charges financières de 26,0 millions de dollars et un montant de 9,0 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensés par un produit d'intérêt de 4,4 millions de dollars et un gain net sur placements de 2,6 millions de dollars.

Les autres produits nets s'élèvent à 4,5 millions de dollars en 2017 et comprennent un gain net sur placements de 30,8 millions de dollars (y compris un gain net découlant de la dilution de placements dans des entreprises associées de 30,6 millions de dollars) et des produits d'intérêts de 4,3 millions de dollars, en partie contrebalancés par une perte de change de 16,1 millions de dollars, un montant de 6,1 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées et des charges financières de 8,4 millions de dollars.

(j) Le taux d'imposition effectif pour l'année 2018 est de 25,0 % comparativement à 35,1 % en 2017. Le taux d'imposition statutaire est de 26,7 % pour 2018 et de 26,8 % pour 2017. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. En 2018, les impôts en espèces étaient de 0,8 million de dollars, comparativement à 1,0 million de dollars en 2017 et se rapportaient à des impôts sur des redevances gagnées dans des juridictions étrangères.

Liquidités et sources de financement en capital

Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 174,3 millions de dollars comparativement à 333,7 millions de dollars au 31 décembre 2017. Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour l'exercice terminé 2018 sont expliquées à la section *Flux de trésorerie*.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 350,0 millions de dollars (en plus de compter sur une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 100,0 millions de dollars, pour un montant disponible total pouvant aller jusqu'à 450,0 millions de dollars) au 31 décembre 2018, dont un montant de 30,0 millions de dollars a été prélevé à un taux d'intérêt effectif de 4,79 %, incluant les marges applicables (le montant résiduel de 30,0 millions de dollars a été remboursé en janvier 2019). La facilité de crédit comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement de la Société, et rencontrent certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2018, tous les ratios et toutes les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie (en milliers de dollars) :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	**2017**
	$	**$**
Flux de trésorerie		
Exploitation	84 777	49 156
Éléments du fonds de roulement	(2 619)	(440)
Activités d'exploitation	**82 158**	**48 716**
Activités d'investissement	(65 635)	(877 515)
Activités de financement	(183 146)	678 937
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7 183	(15 682)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(159 440)	(165 544)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	333 705	499 249
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	174 265	333 705

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2018 se sont élevés à 82,2 millions de dollars, comparativement à 48,7 millions de dollars en 2017.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation ont augmenté en 2018 en raison de produits plus élevés, de charges G&A et de frais de développement des affaires moins élevés et de paiements sur le règlement d'unités d'actions différées et d'unités d'actions avec restrictions moins importants, en partie contrebalancés par un coût des ventes plus élevé et des intérêts payés sur la dette à long terme plus élevés. Les intérêts payés sur la dette à long terme ont augmenté de 17,1 millions de dollars du fait du paiement d'intérêts sur les débentures convertibles non garanties de premier rang de 13,9 millions de dollars (en juin et décembre 2018) et du paiement des intérêts de la facilité de crédit.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement se sont élevés à 65,6 millions de dollars en 2018, comparativement à 877,5 millions de dollars en 2017.

En 2018, Osisko a investi 104,7 millions de dollars en titres négociables et en effets à recevoir, incluant 50,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Victoria, 18,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko, 7,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, et 7,0 millions de dollars dans une débenture convertible avec Falco, (laquelle a été convertie en actions en novembre 2018), 141,1 millions de dollars en droits de redevance et de flux, incluant 78,6 millions de dollars pour acquérir une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch (Victoria), 21,6 millions de dollars pour amender le flux Renard avec Stornoway, 20,0 millions de dollars pour accroître la redevance NSR sur la propriété aurifère Cariboo détenue par Barkerville, et 10,0 millions de dollars dans des placements temporaires pour un billet garanti de premier rang avec Falco. Le produit du rachat par Pretium du flux aurifère et argentifère Brucejack a généré 159,4 millions de dollars (118,5 millions de dollars américains). Les produits générés sur la cession de placements sont de 27,0 millions de dollars, en raison principalement du dépôt des actions d'AuRico Metals Inc. à Centerra Gold Inc. pour une contrepartie en espèces de 1,80 $ par action, pour un produit de 25,5 millions de dollars. Les activités d'exploration et d'évaluation ont généré 3,9 millions de dollars puisque la Société a reçu des paiements de crédits d'impôt gouvernementaux réclamés antérieurement.

En 2017, Osisko avait déboursé 621,4 millions de dollars, déduction faite des liquidités acquises de 8,7 millions de dollars, dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion, réglé des contrats de change à terme qui avaient généré une perte de 21,1 millions de dollars en trésorerie, investi 226,8 millions de dollars en titres négociables, incluant 52,1 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Barkerville, 40,1 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Minière Osisko, 34,7 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Dalradian et 4,0 millions de dollars pour des actions supplémentaires de Falco. Osisko avait aussi investi 80,1 millions de dollars pour des droits de redevances et de flux, incluant 42,7 millions de dollars pour acquérir un flux argentifère sur la mine Gibraltar (incluant les frais de transaction et déduction faite de la juste valeur des bons de souscription reçus dans le cadre de la transaction) et 12,5 millions de dollars pour acquérir une redevance de 0,75 % NSR dans le projet Cariboo détenu par Barkerville, et 1,1 million de dollars en actifs d'exploration et d'évaluation, déduction faite des crédits d'impôt. Les produits générés sur la cession de placements étaient de 71,1 millions de dollars et les placements temporaires avaient diminué de 2,0 millions de dollars.

Activités de financement

En 2018, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement se sont élevés à 183,1 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 678,9 millions de dollars générés par les activités de financement en 2017.

En 2018, la Société a remboursé un montant de 123,5 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, a versé 27,8 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires, et a acquis des actions ordinaires dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2017 et 2018 pour une somme totale de 31,2 millions de dollars en vue d'acquérir pour annulation 2 709 779 actions ordinaires à un coût moyen de 12,15 $.

En 2017, les flux de trésorerie générés par les activités de financement s'étaient élevés à 678,9 millions de dollars. Durant l'exercice 2017, Osisko avait réalisé un financement par capitaux propres avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour des montants de 200,0 millions et 75,0 millions de dollars en actions ordinaires d'Osisko, respectivement, dans le cadre d'un placement privé concomitant visant à financer une partie de la contrepartie en espèces et à appuyer l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion. En tout, 18 887 363 actions ordinaires avaient été émises au prix de 14,56 $ par action. Le financement était assujetti à un paiement de capital engagé de 7 % payable en partie en actions (2 %, ce qui représente 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, ce qui représente 13,8 millions de dollars). Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Osisko avait aussi prélevé un montant de 118,0 millions de dollars américains (147,3 millions de dollars selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada en vigueur le 31 juillet 2017) dans le cadre de sa facilité de crédit renouvelable, également pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion. La Société avait aussi versé 19,3 millions de dollars en dividendes à ses actionnaires et 1,8 million de dollars dans le cadre du programme de rachat d'actions 2016 Les investissements de la part des participations ne donnant pas le contrôle dans Mines Coulon inc. avaient augmenté les liquidités de 1,3 million de dollars, et la levée d'options d'achat d'actions et le régime d'achat d'actions avaient généré 3,0 millions de dollars.

Le tableau suivant résume les financements complétés depuis la création de Redevances Aurifères Osisko ltée :

		Nombre d'actions/ d'unités	Prix ($)	Produit brut (000 $)	Produit net (000 $)
2018					
Levée d'options de remplacement[vi]		2 710	13,93	38	38
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		26 709	12,00	320	320
	Total	29 419		358	358
2017					
Financement par voie de prise ferme – débentures convertibles[i]		s. o.	s. o.	300 000	288 476
Placement privé [ii]		19 272 820	14,27	275 000	261 060
Facilité de crédit renouvelable [ii]		s. o.	s. o.	147 323	147 323
Levée d'options d'achat d'actions		43 970	14,21	625	625
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement [vi]		190 471	11,28	2 148	2 148
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		15 426	15,04	233	233
	Total	19 522 687		725 329	699 865
2016					
Débenture convertible [iii]		s. o.	s. o.	50 000	49 225
Émission d'unités (financement par voie de prise ferme) [iv]		11 431 000	15,10	172 608	164 543
Levée d'options d'achat d'actions		12 335	15,22	188	188
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement [vi]		505 756	9,50	4 806	4 806
Régime d'achat d'actions à l'intention des employés		21 762	15,27	332	332
	Total	11 970 853		227 934	219 094
2015					
Émission de bons de souscription spéciaux [v]		10 960 000	18,25	200 020	189 158
Levée d'options d'achat d'actions de remplacement [vi]		750 837	6,51	4 887	4 887
	Total	11 710 837		204 907	194 045
2014 – à compter du 16 juin					
Placements privés [vii]		2 794 411	15,03	42 000	39 173
	Total	2 794 411		42 000	39 173
Produit cumulatif en trésorerie				**1 200 528**	**1 152 535**

(i) Le 3 novembre 2017, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme de débentures convertibles non garanties de premier rang pour un produit net de 288,5 millions de dollars. Les débentures portent intérêt à un taux de 4,0 % par année, payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année à compter du 30 juin 2018. Les débentures sont convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 $ par action. Les débentures viendront à échéance le 31 décembre 2022 et pourront être rachetées par Osisko, dans certaines circonstances, à compter du 31 décembre 2020.

(ii) Le 31 juillet 2017, Osisko a clôturé un placement privé avec la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ pour financer une partie du prix d'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion. Au total, 18 887 363 actions ordinaires ont été émises à un prix de 14,56 $ par action ordinaire en plus d'un paiement d'engagement de capital de 7 % payable partiellement en actions (2 %, soit 385 457 actions ordinaires) et en espèces (5 %, soit 13,8 millions de dollars). En outre, Osisko a prélevé 118 millions de dollars américains (147,3 millions de dollars en fonction du taux de change quotidien publié par la Banque du Canada pour le 31 juillet 2017) de sa facilité de crédit renouvelable auprès de la Banque Nationale du Canada et de la Banque de Montréal.

(iii) Le 12 février 2016, Osisko a clôturé une débenture convertible avec Investissement Québec, venant à échéance en février 2021 et portant intérêt à un taux annuel de 4 % payable trimestriellement. La débenture est convertible au gré du détenteur en actions ordinaires de la Société au prix de 19,08 $ en tout temps pendant le terme de la débenture.

(iv) Le 26 février 2016, Osisko a clôturé un financement par voie de prise ferme visant 11 431 000 unités, incluant l'exercice en totalité de l'option pour attributions excédentaires par les preneurs fermes, au prix de 15,10 $ par unité, pour un produit brut totalisant 172,6 millions de dollars (produit net de 164,5 millions de dollars).

(v) Le 5 mars 2015, les bons de souscription spéciaux ont été convertis en 10 960 000 actions ordinaires et en 5 480 000 bons de souscription pouvant être levés au prix de 36,50 $ pendant une période de sept ans.

(vi) À la date de l'acquisition de Virginia, les options d'achat d'actions de Virginia ont été converties en options de remplacement d'Osisko selon le même ratio d'échange que pour les actions ordinaires (0,92 option de remplacement pour chaque option d'achat d'action de Virginia).

(vii) Le 17 novembre 2014, Osisko a clôturé deux placements privés dans le cadre desquels Osisko a émis un total de 2 794 411 actions ordinaires à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Fonds de solidarité FTQ au prix de 15,03 $ par action ordinaire, pour un produit brut total de 42,0 millions de dollars.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée[1] pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

	2018				2017			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Équivalent d'onces d'or	20 005	20 006	20 506	20 036	20 990	16 664	10 863	10 416
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 265	137 188	188 631	332 617	333 705	108 902	348 642	423 567
Placements temporaires	10 000	10 000	1 000	500	-	1 447	1 547	2 547
Fonds de roulement	174 596	281 858	180 605	325 206	324 101	113 689	329 927	419 325
Total de l'actif	2 234 646	2 441 668	2 458 641	2 502 233	2 516 343	2 320 930	1 438 511	1 421 569
Total de la dette à long terme	352 769	419 680	419 228	467 483	464 308	193 738	46 236	46 005
Capitaux propres	1 771 595	1 868 196	1 884 101	1 878 405	1 894 405	1 931 759	1 218 302	1 218 717
Produits	115 337	111 702	137 819	125 614	109 552	68 179	18 359	17 126
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	18 559	20 636	19 660	23 303	21 523	1 094	14 082	12 013
Dépréciation d'actifs, après impôt	(123 655)	-	-	-	(65 415)	-	-	-
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko	(113 882)	5 474	511	2 310	(64 348)	6 728	11 043	4 076
Bénéfice net (perte nette) par action de base et diluée	(0,73)	0,04	-	0,01	(0,41)	0,05	0,10	0,04
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	156 336	156 252	156 232	157 665	157 256	140 605	106 656	106 543
- Dilué	156 336	156 263	156 257	157 695	157 256	140 837	106 771	106 628
Cours des actions à la clôture au TSX[2]	11,97	9,80	12,45	12,44	14,52	16,10	16,85	14,78
Cours des actions à la clôture au NYSE[3]	8,78	7,59	9,47	9,67	11,56	12,91	12,22	11,10
Cours des bons de souscription à la clôture au TSX[4]								
OR.WT	0,37	0,70	1,06	1,50	2,40	2,80	2,75	2,80
OR.WT.A	0,01	0,10	0,39	0,61	1,41	2,45	2,65	2,20
Cours des débentures à la clôture au TSX[5]								
OR.DB	98,99	99,00	100,25	100,00	104,50	-	-	-
Prix de l'or (moyen en $ US)	1 226	1 213	1 306	1 329	1 275	1 278	1 257	1 219
Taux de change à la clôture[6] ($ US/$ CA)	1,3642	1,2945	1,3168	1,2894	1,2713	1,2480	1,3449	1,3322

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars canadiens et ont été préparées conformément aux IFRS.
(2) Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au TSX le 16 juin 2014.
(3) En dollars américains. Les transactions sur les actions ordinaires d'Osisko ont officiellement débuté au NYSE le 6 juillet 2016. Le prix à l'ouverture des marchés le 6 juillet 2016 était de 13,35 $ US.
(4) Les transactions sur les bons de souscription d'Osisko ont débuté le 5 mars 2015 et le 26 février 2016.
(5) Les débentures convertibles à 4 % d'Osisko se négocient depuis le 3 novembre 2017 par tranche d'une valeur nominale de 100,00 $.
(6) Taux quotidien à la Banque du Canada en 2017 et en 2018.

Durant le quatrième trimestre de 2018, Osisko a reçu le paiement de 118,5 millions de dollars américains (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter, avant le 31 décembre 2018, la totalité de la participation d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur la redevance NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt) et a remboursé 71,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit.

Au cours du deuxième trimestre de 2018, Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch pour 98,0 millions de dollars, duquel un premier versement de 48,0 millions de dollars a été versé au deuxième trimestre et 14,7 millions de dollars aux troisième et quatrième trimestres, et a acquis des actions ordinaires de Victoria pour un montant de 50,0 millions de dollars.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la Société a enregistré une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) du droit de redevance NSR sur la mine Éléonore.

Résultats du quatrième trimestre

- Produits provenant des redevances et des flux de 30,7 millions de dollars (115,3 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement), comparativement à 32,2 millions de dollars (109,6 millions de dollars incluant les ententes d'écoulement) au quatrième trimestre de 2017;
- Bénéfice brut de 15,8 millions de dollars, comparativement à 15,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017;
- Charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), incluant 148,5 millions de dollars sur le droit de redevances NSR sur la mine Éléonore (109,1 millions de dollars après impôt), comparativement à 89,0 millions de dollars au quatrième trimestre en 2017 sur le droit de redevances NSR sur la mine Éléonore (65,4 millions de dollars après impôt);
- Gain de 9,1 millions de dollars suivant le rachat par l'exploitant du flux aurifère et argentifère Brucejack;
- Perte d'exploitation de 147,2 millions de dollars comparativement à 83,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017;
- Perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko de 113,9 millions de dollars ou 0,73 $ par action de base et diluée, comparativement à 64,3 millions de dollars ou 0,41 $ par action de base et diluée au quatrième trimestre de 2017;
- Bénéfice ajusté[1] de 13,0 millions de dollars ou 0,08 $ par action de base[1] comparativement à 1,0 million de dollars ou 0,01 $ par action de base au quatrième trimestre de 2017; et
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation de 18,6 millions de dollars comparativement à 21,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017.

Les produits provenant des redevances et des flux ont légèrement diminué au quatrième trimestre de 2018 comparativement au quatrième trimestre de 2017, principalement en raison d'une baisse des livraisons d'argent des exploitants en vertu des ententes de flux, en partie compensée par une hausse des ventes découlant des ententes de redevances. Les produits provenant des ententes d'écoulement ont augmenté au quatrième trimestre de 2018 suivant une augmentation des livraisons de la part des exploitants.

Le bénéfice brut a atteint 15,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 15,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017. Les produits ont augmenté en 2018, mais ont été en partie contrebalancés par une hausse du coût des ventes. En effet, le coût des ventes est passé de 81,1 millions de dollars à 86,6 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation des ventes découlant des ententes d'écoulement et des flux acquis dans le cadre de l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017.

En 2018, la Société a subi une perte d'exploitation résultant des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars, incluant 148,5 millions de dollars sur le droit de redevances sur la mine Éléonore. En excluant les charges de dépréciation, le bénéfice d'exploitation aurait été de 19,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 5,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017. L'augmentation du bénéfice d'exploitation en 2018 de 13,5 millions de dollars, en excluant les charges de dépréciation, est principalement le résultat du gain de 9,1 millions de dollars suivant le rachat du flux Brucejack par l'exploitant, et d'une réduction des charges G&A et des frais de développement des affaires. La diminution des charges G&A résulte principalement d'une diminution des charges de rémunération fondée sur des actions, principalement en lien avec les unités d'actions différées et avec restrictions résultant du prix de l'action plus bas en 2018, et d'une réduction des primes annuelles. La diminution des frais de développement des affaires s'explique principalement par une diminution des honoraires professionnels au quatrième trimestre de 2018.

La perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko au quatrième trimestre de 2018 est principalement le résultat des charges de dépréciation de 123,7 millions de dollars après impôt. En excluant l'impact des charges de dépréciation après impôt, le bénéfice net au quatrième trimestre de 2018 aurait été de 9,8 millions de dollars comparativement à 1,1 million de dollars au quatrième trimestre de 2017. L'augmentation reflète principalement le bénéfice d'exploitation plus élevé de 13,5 millions de dollars (expliqué ci-dessus), en partie compensé par des charges financières plus élevées (6,7 millions de dollars en 2018 comparativement à 4,8 millions de dollars en 2017), qui sont reliées aux débentures convertibles de 300,0 millions de dollars émises en novembre 2017 et du montant moyen à payer sur la facilité de crédit renouvelable, laquelle a été utilisée pour financer l'acquisition du portefeuille d'actifs d'Orion en juillet 2017, un gain net sur actifs financiers de 1,0 million de dollars en 2018, comparativement à une perte de 0,5 million de dollars en 2017, et une diminution de la quote-part de la perte d'entreprises associées (2,5 millions de dollars en 2018 comparativement à 3,5 millions de dollars en 2017).

1 « Le bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les normes IFRS. Veuillez consulter la section « Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Le bénéfice ajusté a augmenté pour s'établir à 13,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018, comparativement à 1,0 million de dollars au quatrième trimestre de 2017. L'augmentation reflète principalement le gain de 9,1 millions de dollars suivant le rachat par l'exploitant du flux aurifère et argentifère Brucejack, la diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires, en partie contrebalancés par une hausse des charges financières.

Les flux de trésorerie nets générés dans le cadre des activités d'exploitation au quatrième trimestre de 2018 se sont élevés à 18,6 millions de dollars comparativement à 21,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017, en raison d'une diminution des charges G&A et des frais de développement des affaires, en partie compensée par l'impact négatif du fonds de roulement.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant résume les états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de dollars, à l'exception des montants par action) :

		Trois mois terminés les 31 décembre	
		2018	**2017**
		$	**$**
Produits	(a)	**115 337**	**109 552**
Coût des ventes	(b)	(86 600)	(81 058)
Épuisement des droits de redevances, de flux et autres intérêts	(c)	(12 975)	(12 747)
Bénéfice brut	(d)	**15 762**	**15 747**
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(4 912)	(7 010)
Développement des affaires	(f)	(805)	(3 126)
Gain à la cession d'un droit de flux	(g)	9 094	-
Dépréciation d'actifs	(h)	(166 316)	(89 000)
Exploration et évaluation, net des crédits d'impôts		(55)	(63)
Perte d'exploitation		**(147 232)**	**(83 452)**
Autres charges, nettes	(i)	(6 886)	(8 351)
Perte avant les impôts sur le résultat		**(154 118)**	**(91 803)**
Recouvrement d'impôts sur le résultat	(j)	40 236	27 450
Perte nette		**(113 882)**	**(64 353)**
Perte nette attribuable aux :			
Actionnaires d'Osisko		(113 882)	(64 348)
Participations de donnant pas le contrôle		-	(5)
Perte nette par action attribuable aux :			
Actionnaires d'Osisko			
De base		(0,73)	(0,41)
Diluée		(0,73)	(0,41)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés les 31 décembre					
	2018			2017		
	Prix moyen réalisé par once/carat ($)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 $)	Prix moyen réalisé par once/carat ($)	Onces/ carats vendu(e)s	Total des produits (000 $)
Or vendu	1 638	63 065	103 298	1 623	56 708	92 043
Argent vendu	19	337 325	6 477	21	483 192	10 411
Diamants vendus[(i)]	122	29 975	3 078	106	43 550	4 603
Autres (payés en espèces)	-	-	2 484	-	-	2 495
			115 337			109 552

(i) Les diamants sont vendus par un agent pour Osisko. Le prix de vente moyen exclut les carats accessoires vendus en dehors des ventes de diamants tout-venant (5 598 carats accessoires au quatrième trimestre de 2018 et aucun en 2017).

(b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes d'écoulement et de flux, ainsi que des frais minimes d'affinage, d'assurance et de transport liés aux métaux reçus en vertu d'ententes de redevances, L'augmentation au quatrième trimestre de 2018 reflète principalement une augmentation des ventes en lien avec les ententes d'écoulement.

(c) Les droits de redevances, de flux et autres intérêts sont amortis selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes. La charge d'amortissement au quatrième trimestre de 2018 est restée stable comparativement à la même période en 2017.

(d) La répartition du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 décembre	
	2018	**2017**
	$	**$**
Droits de redevances		
Produits	22 456	21 359
Coût des ventes	(118)	(130)
Marge monétaire	**22 338**	**21 229**
Épuisement	(6 799)	(4 305)
Bénéfice brut	15 539	16 924
Droits de flux		
Produits	8 282	10 855
Coût des ventes	(2 823)	(4 378)
Marge monétaire	**5 459**	**6 477**
Épuisement	(5 365)	(7 452)
Bénéfice brut (perte brute)	94	(975)
Droits de redevances et de flux	**27 797**	**27 706**
Marge monétaire	**90,4 %**	**86,0 %**
Droits d'ententes d'écoulement		
Produits	84 599	77 338
Coût des ventes	(83 659)	(76 550)
Marge monétaire	**940**	**788**
	1,1 %	**1,0 %**
Épuisement	(811)	(990)
Bénéfice brut (perte brute)	129	(202)
Total – Bénéfice brut	**15 762**	**15 747**

(e) Au quatrième trimestre de 2018, les charges G&A ont diminué pour s'établir à 4,9 millions de dollars (net des coûts récupérés d'entreprises associées de 0,3 million de dollars) comparativement à 7,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 (net des coûts récupérés d'entreprises associées de 0,3 million de dollars). La diminution s'explique principalement par une réduction des primes annuelles et une réduction des charges de rémunération fondée sur des actions liées aux unités d'actions différées et avec restrictions découlant du cours de l'action plus bas en 2018.

(f) Au quatrième trimestre de 2018, les frais de développement des affaires ont diminué pour s'établir à 0,8 million de dollars (net des coûts récupérés d'entreprises associées de 0,8 million de dollars) comparativement à 3,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 (net des coûts récupérés d'entreprises associées de 0,9 million de dollars). La diminution reflète principalement une réduction des honoraires professionnels et des primes annuelles.

(g) Le 18 décembre 2018, OBL a reçu le produit de 118,5 millions de dollars américains (159,4 millions de dollars) de Pretium suivant le choix de cette dernière d'exercer son option de racheter la totalité de l'intérêt d'OBL dans le flux aurifère et argentifère Brucejack. La valeur comptable du flux aurifère et argentifère Brucejack était de 111,7 millions de dollars américains (150,3 millions de dollars), ce qui s'est soldé par un gain à la cession d'un droit de flux de 6,8 millions de dollars américains (9,1 millions de dollars) à l'état consolidé des résultats pour les trois mois terminés le 31 décembre 2018.

(h) Au quatrième trimestre de 2018, la Société a comptabilisé des charges de dépréciation de 166,3 millions de dollars (123,7 millions de dollars après impôt), ce qui inclut 158,2 millions de dollars (117,5 millions de dollars après impôt) sur des droits de redevances, de flux et autres intérêts, 0,8 million de dollars suivant la radiation d'une somme à recevoir d'un exploitant d'un actif déprécié, et 7,3 millions de dollars (5,4 millions de dollars après impôt) sur des actifs d'exploration et d'évaluation.

Les charges de dépréciation pour 2018 sont décrites plus en détail à la rubrique *Dépréciation d'actifs* du présent rapport de gestion.

Au quatrième trimestre de 2017, l'exploitant de la mine aurifère Éléonore au Québec (Canada) a révisé ses perspectives de production annuelle à long terme à 400,000 onces, ce qui est significativement plus bas comparativement à la capacité nominale annuelle de 600,000 onces. Cette annonce a été considérée comme un indicateur de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation en date du 31 décembre 2017. Ceci est considéré comme une indication de perte de valeur et, par conséquent, la direction a procédé à une évaluation de dépréciation. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 89,0 millions de dollars (65,4 millions de dollars après impôt) à l'égard des redevances sur la mine Éléonore au quatrième trimestre de 2017.

(i) Les autres charges nettes de 6,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2018 comprennent des charges financières de 6,7 millions de dollars et un montant de 2,5 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, en partie compensées par un produit d'intérêt de 0,8 million de dollars et un gain net sur placements de 1,0 million de dollars.

Les autres charges nettes s'élèvent à 8,4 millions de dollars au quatrième trimestre de 2017 et comprennent des charges financières de 4,8 millions de dollars, une quote-part de la perte d'entreprises associées de 3,5 millions de dollars et une perte de change de 0,6 million de dollars, en partie compensées par un produit d'intérêt de 1,1 million de dollars et des charges financières de 4,8 millions de dollars.

(j) Le taux d'imposition effectif au quatrième trimestre de 2018 était de 26,1 % comparativement à 29,9 % au quatrième trimestre de 2017. Les taux statutaires étaient de 26,7 % en 2018 et de 26,8 % en 2017. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont la partie non imposable (ou déductible) des gains (ou des pertes) en capital (50 %) et les dépenses non déductibles. Au quatrième trimestre de 2018, un montant de 0,2 million de dollars est relié à des impôts en espèces sur des redevances gagnées à l'étranger, comparativement à un montant de 1,0 million de dollars au quatrième trimestre de 2017.

Perspectives

Les perspectives d'Osisko quant aux droits de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement pour 2019 reposent sur les prévisions publiques disponibles, en particulier les prévisions pour la mine Canadian Malartic, telles qu'elles sont publiées par Yamana et Agnico Eagle, celles pour la mine Éléonore, publiées par Goldcorp, celles pour la mine Renard, publiées par Stornoway, et celles pour la mine Island Gold, publiées par Alamos. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants, ce qui est le cas pour la mine Sasa et la mine Mantos Blancos, ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Les OEO pour 2019, estimées entre 85 000 et 95 000, et les marges monétaires par catégorie de droits sont décrits ci-dessous :

	Minimum (OEO)	Maximum (OEO)	Marge monétaire (%)
Droits de redevances	54 700	61 100	99,9
Droits de flux	28 000	31 300	65,5
Ententes d'écoulement	2 300	2 600	1,2
	85 000	95 000	

Pour les objectifs de 2019, les redevances en argent, en diamants et en espèces ont été converties en OEO à partir d'un prix des matières premières de 1 300 $ US par once d'or, de 15,50 $ US par once d'argent et de 95 $ US par carat pour les diamants de la mine Renard (prix de vente combiné) et d'un taux de change ($ US/ $ CA) de 1,30.

Transactions entre parties liées

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, les montants suivants ont été facturés par Osisko à des entreprises associées pour récupérer les coûts associés à des services professionnels et à la location de bureaux et sont comptabilisés en réduction des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires aux états consolidés des résultats :

	2018	2017
	$	$
Montants facturés à des entreprises associées en réduction des :		
Charges générales et administratives	1 409	1 618
Frais de développement des affaires	3 749	2 507
Total des montants facturés à des entreprises associées	5 158	4 125

Un montant de 3,2 millions de dollars (incluant les taxes de vente) est à recevoir des entreprises associées et était inclus dans les sommes à recevoir au 31 décembre 2018 (1,2 millions de dollars au 31 décembre 2017).

En 2018, des produits d'intérêt de 0,5 million de dollars (0,7 million de dollars en 2017) ont été comptabilisés à l'égard d'effets à recevoir d'entreprises associées. Au 31 décembre 2018, des intérêts à recevoir d'entreprises associées de 1,7 million de dollars étaient inclus dans les sommes à recevoir (1,2 million de dollars au 31 décembre 2017).

Durant les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, certains administrateurs et dirigeants d'Osisko ont participé à des financements réalisés par certaines entreprises associées.

D'autres transactions entre parties liées sont décrites aux sections *Portefeuille de redevances, de flux et autres intérêts* et *Portefeuille de placements*.

Obligations contractuelles et engagements

Ententes d'écoulement et de flux

Le tableau suivant résume les principaux engagements à payer pour l'or, l'argent et les diamants pour lesquels Osisko a des droits contractuels à la suite d'ententes d'acquisition de métaux précieux et de diamants :

Droits	Production payable attribuable devant être achetée			Par once/carat paiement en espèces ($ US)			Durée de l'entente	Date de l'entente
	Or	Argent	Diamants	Or	Argent	Diamants		
Amulsar – flux [1]	4,22 %	62,5 %		400 $	4 $		40 ans	30 nov. 2015
Amulsar – entente d'écoulement [2]	81,91%			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 2 110 425 onces Au	30 nov. 2015
Back Forty – flux	18,5 %[3]	75 %		30 % du prix au comptant (600 $ max)	4 $		Durée de vie de la mine	31 mars 2015
Brucejack – entente d'écoulement	50 %			Selon la période de cotation			Jusqu'à la livraison de 3 533 500 onces Au[4]	21 sep. 2015
Mantos – flux [5]		100 %			25 % du prix comptant		Durée de vie de la mine	11 sep. 2015
Renard – flux [6]			9,6 %			Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 $	40 ans	8 juil. 2014
Sasa – flux [7]		100 %			5 $		40 ans	3 nov. 2015
Gibraltar – flux [8]		75 %			2,75 $		Durée de vie de la mine	3 mars 2017

(1) Le flux est plafonné à des livraisons de 89 034 onces d'or et de 434 093 onces d'argent. Sujet à plusieurs options de rachat ou de réduction du flux : 50 % pour 34,4 millions de dollars et 31,3 millions de dollars respectivement aux 2e et 3e anniversaires de la production commerciale.
(2) Le pourcentage de l'entente d'écoulement augmentera à 84,87 % si Lydian décide de réduire le flux aurifère comme mentionné ci-dessus. L'entente d'écoulement d'Amulsar s'applique aux ventes visant les premières 2 110 425 onces d'or affiné, dont 1 853 751 onces sont attribuables à OBL (déduction faite de toutes onces livrées conformément au flux Amulsar).
(3) Le flux d'or sera réduit à 9,25 % après la livraison de 105 000 onces d'or.
(4) L'entente d'écoulement Brucejack s'applique aux ventes visant les premières 7 067 000 onces d'or affiné, dont 3 533 500 onces sont attribuables à OBL.
(5) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 30 %.
(6) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Le flux Renard a été modifié en octobre 2018.
(7) La durée du flux sera automatiquement prolongée au-delà du terme initial pour des périodes successives de 10 ans. Indexation de 3 % ou correspondant à l'indice des prix à la consommation (IPC) appliquée au prix par once après 2016
(8) En vertu du flux argentifère, Osisko effectuera des paiements continus de 2,75 $ US par once d'argent livrée. Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco, ce qui représente 75 % de la production de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 5,9 millions d'onces d'argent lui aient été livrées et 35 % de la quote-part de la production d'argent de Gibco par la suite.

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2018, la Société avait des engagements liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Société	Projet (actif)	Versements	Événements déclencheurs
Aquila Resources Inc.	Projet Back Forty	10,0 millions $ US	Décision positive quant à la construction.
	(flux aurifère)	30,0 millions $ US	Premier prélèvement d'une facilité de crédit de financement.
Victoria Gold Corp.	Projet aurifère Eagle (redevance de 5 % NSR)	19,6 millions $	Versement effectué au prorata des prélèvements faits sur les facilités de crédit subordonnées.
Ressources Falco ltée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	25,0 millions $	Clôture de l'entente de flux argentifère, net de tout montant dû par Falco à Osisko.
		20,0 millions $	Réception d'une tierce partie de toutes les approbations importantes nécessaires, des autorisations, des droits de passage et des droits de surface de la propriété.
		35,0 millions $	Réception de tous les permis importants requis pour la construction, décision positive quant à la construction et levée d'un minimum de 100,0 millions de dollars dans un financement ne générant pas de dette.
		60,0 millions $	Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée.
		40,0 millions $ (optionnel)	Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
Barkerville Gold Mines Ltd.	Projet aurifère Cariboo (redevance NSR)	13,0 millions $	Osisko a l'option d'acquérir une redevance additionnelle de 1 % NSR pour 13,0 millions de dollars.

Contrats de location à long terme

La Société s'est engagée à effectuer des paiements minimums en vertu de contrats de location à long terme pour des espaces à bureaux, lesquels viennent à échéance au plus tard en 2029. Au 31 décembre 2018, les engagements minimaux restant en vertu de ces contrats se chiffraient à environ 13,0 millions de dollars, au cours des années suivantes :

	$
	(en milliers de dollars)
2019	1 542
2020	1 267
2021	1 120
2022	1 120
2023	1 124
2024-2029	6 876
	13 049

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, hormis les obligations contractuelles et les engagements mentionnés ci-dessus.

Données sur les actions en circulation

Au 20 février 2019, 154 739 510 actions ordinaires étaient émises et en circulation. Au total, 4 295 031 options d'achat d'actions et 11 195 500 bons de souscription étaient en circulation visant l'achat d'actions ordinaires. Une débenture convertible de 50,0 millions de dollars avec Ressources Québec confère au porteur le droit de convertir la débenture, au gré du porteur, en 2 620 545 actions ordinaires de la Société (prix de conversion de 19,08 $) en tout temps durant le terme de la débenture. Des débentures convertibles non garanties de premier rang de 300,0 millions de dollars sont en circulation et convertibles, au gré du porteur, en actions ordinaires d'Osisko à un prix de conversion de 22,89 $ par action, ce qui représente un total de 13 106 160 actions ordinaires si toutes les débentures sont converties.

Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Facilité de crédit

En janvier 2019, la Société a remboursé le montant résiduel de 30,0 millions de dollars à payer en vertu de sa facilité de crédit renouvelable.

Programme de rachat 2018

Entre le 1er janvier et le 20 février 2019, la Société a racheté pour annulation un total de 852 500 actions ordinaires dans le cadre du programme de rachat 2018, pour une somme totale de 10,2 millions de dollars.

Dividendes

Le 20 février 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,05 $ par action ordinaire, payable le 15 avril 2019 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 mars 2019.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers exploitants de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujetti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les valeurs mobilières de la Société, un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC »). Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez-vous référer à la section *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR (www.sedar.com) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du U.S. Securities Exchange Act of 1934, tel que modifié (l'« Exchange Act »), est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours des trois mois et de l'exercice terminés le 31 décembre 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux IFRS, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisées puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours des trois mois et de l'exercice terminés le 31 décembre 2018 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements importants n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également évalué l'efficacité des CIIF de la Société conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux règlements 13a-15 et 15d-15 du *Exchange Act* en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la Commission Treadway. En se basant sur cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2018.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l., a audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et a fourni un rapport d'audit daté du 20 février 2019 sur les CIIF de la Société en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le COSO de la Commission Treadway.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été préparés conformément aux IFRS telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, exception faite de l'adoption de nouvelles normes comptables (présentée ci-dessous) et de la présentation des charges générales et administratives et des frais de développement des affaires qui sont maintenant présentés après déduction des coûts récupérés des entreprises associées, lesquels étaient auparavant présentés sur une ligne séparée aux états consolidés des résultats (coûts récupérés d'entreprises associées). Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

Les conventions comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Nouvelles normes comptables

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »)

IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18, *Produits* et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange pour ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients. Le 1er janvier 2018, la Société a adopté la norme IFRS 15 de façon rétrospective et, comme telle, a révisé sa politique de comptabilisation des produits en vertu des exigences de l'IFRS 15 (voir ci-dessous). La direction est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, l'adoption de l'IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée (« IFRIC 22 »)

IFRIC 22 concerne les transactions en monnaie étrangère ou des parties de transactions lorsqu'il y a une contrepartie qui est libellée ou fixée dans une monnaie étrangère et où l'entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire relativement à cette contrepartie, précédemment à la comptabilisation de l'actif, de la charge ou du produit connexe. La date de la transaction, aux fins de la détermination du taux de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire. Si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. Au 1er janvier 2018, la Société a adopté l'IFRIC 22 de façon rétrospective et est arrivée à la conclusion qu'en fonction de ses activités actuelles, il n'y a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Nouvelle convention comptable significative

Comptabilisation des produits

Les produits se composent des produits tirés de la vente de matières premières reçues et des produits issus directement des conventions de redevances, de flux et autres intérêts.

Pour les conventions de redevances et de flux payées en nature et pour les ententes d'écoulement, les obligations d'exécution de la Société portent principalement sur la livraison d'or, d'argent ou d'autres produits aux clients. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle est transféré au client, ce qui se réalise à la livraison du produit; le client a l'entière discrétion sur le produit et il n'existe aucune obligation non respectée qui pourrait avoir des conséquences sur l'acceptation du produit. Le contrôle de l'or affiné, de l'argent et des autres produits est transféré au client lorsque le produit concerné reçu (ou acheté) de l'exploitant est physiquement livré et vendu par la Société (ou son agent) à ses clients tiers. Pour les conventions de redevances et de flux payées en trésorerie, la comptabilisation des produits dépendra de la convention en question.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque la direction peut estimer de façon fiable le montant conformément aux modalités des conventions de redevances, de flux et autres intérêts. Dans certains cas, la Société ne dispose pas de renseignements suffisants pour arriver à une estimation raisonnable des produits et par conséquent, la comptabilisation des produits est alors reportée jusqu'à ce que la direction soit en mesure d'établir une estimation raisonnable. Les écarts entre les estimations et les montants réels sont ajustés et comptabilisés dans la période au cours de laquelle les montants réels sont connus.

Normes comptables émises mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations de normes existantes et amendements qui ont été émis mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2018. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à la Société et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 16, Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (« locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 ») et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du contrat de location et engage un passif financier correspondant aux paiements de location à effectuer au fil du temps. Par conséquent, pour les locataires, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simples ou en contrats de location-financement tel que requis par IAS 17 et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires.

En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

i) Des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
ii) L'amortissement des actifs en location séparément des intérêts sur les passifs de location à l'état de la perte.

La direction a passé en revue tous les contrats de location de la Société à la lumière des exigences d'IFRS 16. La norme affectera principalement la comptabilité des contrats de location simple de la Société. En date du présent rapport, la Société avait des engagements en vertu de contrats de location simple non résiliables de 13,0 millions de dollars. Parmi ces engagements, environ 0,6 million de dollars se rapportent à des contrats de location à court terme qui ne seront pas comptabilisés en tant que droits d'utilisation d'actifs et seront comptabilisés de façon linéaire dans les charges à l'état consolidé des résultats.

La nouvelle norme s'applique aux exercices annuels de la Société ouverts à compter du 1er janvier 2019. La Société a l'intention d'appliquer l'approche de transition simplifiée et ne redressera pas les données comparatives pour l'année précédant l'adoption initiale. Les droits d'utilisation d'actifs en lien avec des baux immobiliers seront évalués au moment de la transition comme si la nouvelle norme avait été appliquée depuis la date d'entrée en vigueur des baux respectifs, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal de la Société au 1er janvier 2019. Tous les autres droits d'utilisation d'actifs seront évalués au montant du passif lié au contrat de location au moment de l'adoption (ajusté pour tout montant prépayé ou cumulé s'y rapportant).

Pour les autres engagements liés à des contrats de location, la Société s'attend à comptabiliser des droits d'utilisation d'actifs d'environ 9,4 millions de dollars au 1er janvier 2019, des passifs liés à des contrats de location de 10,0 millions de dollars et des actifs d'impôts différés de 0,1 million de dollars. Dans l'ensemble, les actifs nets seront réduits d'environ 0,4 million de dollars, tandis que les actifs courants nets seront réduits de 0,7 million de dollars puisqu'une partie du passif de location sera présentée dans les passifs courants. La Société s'attend à ce que l'adoption de la norme IFRS 16 ait comme effet de réduire le résultat net après impôt d'environ 0,2 million de dollars pour 2019, en se basant sur les contrats de location en vigueur au 31 décembre 2018. Pour la même période, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation augmenteront, tandis que les flux de trésorerie liés aux activités de financement diminueront d'environ 0,7 million de dollars puisque le remboursement de la portion en capital des passifs liés à des contrats de location sera classé dans les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Les activités de la Société à titre de bailleur ne sont pas significatives, de telle sorte que la Société s'attend à ce que leur impact sur les états financiers consolidés soit négligeable. Toutefois, des renseignements plus détaillés devront être fournis à compter de l'an prochain.

Estimations et jugements comptables critiques

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés être raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses comptables critiques ainsi que des jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les prix cotés du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, déposés sur SEDAR au www.sedar.com, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

La Société a inclus certaines mesures non conformes aux IFRS, y compris le « *bénéfice ajusté* » et le « *bénéfice ajusté par action de base* » afin d'ajouter de l'information à ses états financiers consolidés, lesquels sont présentés conformément aux IFRS.

La Société croit que ces mesures, ainsi que les mesures déterminées en conformité avec les normes IFRS, permettent aux investisseurs de mieux comprendre et d'évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée prescrite en vertu des IFRS et, par conséquent, elles peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires employées par d'autres sociétés. Les données visent à fournir de l'information supplémentaire et ne doivent pas être considérées seules ou comme substituts aux mesures de performance préparées en conformité avec les IFRS.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le « bénéfice ajusté » est défini comme le « bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires d'Osisko » moins certains éléments : le « gain (la perte) de change », les « charges de dépréciation », les « gains (pertes) à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation », le « gain latent (perte latente) sur placements », la « dépréciation d'actifs financiers et de placements dans des entreprises associées », la « quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées », la « charge d'impôts sur le résultat différés » ainsi que d'autres éléments inhabituels comme les frais de transaction.

Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le « bénéfice ajusté » par le « nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation » pour la période.

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2018	**2017**	**2018**	**2017**
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)	**$**	**$**	**$**	**$**
Perte nette attribuable aux actionnaires d'Osisko	(113 882)	(64 348)	(105 587)	(42 501)
Ajustements :				
Perte (gain) de change	(385)	763	179	16 211
Perte (gain) latente sur placements	(1 018)	507	(2 598)	(30 829)
Quote-part de la perte d'entreprises associées	2 455	3 482	9 013	6 114
Dépréciation d'actifs	166 316	89 000	166 316	89 000
Gain à la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation	-	-	-	(20)
Recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(40 454)	(28 453)	(35 970)	(24 150)
Frais de transaction – acquisition du portefeuille d'Orion	-	-	-	8 870
Bénéfice ajusté	13 032	951	31 353	22 695
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	156 336	157 256	156 617	127 939
Bénéfice ajusté par action de base	0,08	0,01	0,20	0,18

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines applicables. Tous les énoncés dans ce rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des développements ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, les exigences de capital supplémentaire, l'estimation des réserves minières et des ressources minérales, les estimations de production, les estimations des coûts de production et des revenus, la demande future et les prix des matières premières, les perspectives et occasions d'affaires, et les perspectives sur les marchés des devises, de l'or, de l'argent, des diamants et autres matières premières, sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves minérales et les ressources minérales et les OEO sont des énoncés prospectifs, car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant notamment, sans s'y limiter, le rendement des actifs d'Osisko, l'estimation des OEO à recevoir en 2019, la réalisation des avantages anticipés découlant des placements et des transactions d'Osisko, incluant la réalisation de toutes les conditions préalables à la clôture du placement dans le projet aurifère Horne 5 de Ressources Falco ltée, et la capacité d'Osisko de saisir les occasions qui se présenteront dans l'avenir. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, et ne garantissent pas les résultats futurs, de telle sorte que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, citons notamment les fluctuations des prix des matières premières auxquelles les redevances, les flux, les ententes d'écoulement et les placements détenus par Osisko se rapportent; les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements réglementaires apportés par les gouvernements nationaux et locaux, y compris l'octroi des permis et les politiques fiscales; la réglementation et les développements politiques ou économiques dans les juridictions où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'issue défavorable d'un litige relatif à l'une des propriétés sur lesquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les opportunités d'affaires qui deviennent disponibles ou qui sont poursuivies par Osisko; la disponibilité continue de capital et de financement et le marché ou les conditions économiques générales; les litiges concernant tout titre, permis ou licence liés à des intérêts sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, aux infrastructures, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une ou l'autre des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, des inondations et autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment : l'exploitation continue des propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des matières premières qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; l'absence de changement défavorable concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus. Pour plus d'information sur les risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur est prié de se référer à la notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR au www.sedar.com et EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko met en garde le lecteur à l'effet que la liste des risques et incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils sous-tendent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes et par conséquent, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs compris dans ce rapport de gestion. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser publiquement ni de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Osisko est assujetti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent présente ses réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minérales sont régies par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers («* Règlement 43-101 »). Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été adoptées par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Les exigences de présentation aux États-Unis sont actuellement régies par le *Industry Guide 7* (le « Guide 7 ») de la SEC. Le présent rapport de gestion comprend des estimations de réserves minérales et de ressources minérales présentées conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Ces normes de présentation visent des objectifs similaires en termes d'évocation d'un niveau approprié de confiance dans les données qui sont présentées, mais s'inspirent d'approches et de définitions différentes. Par exemple, en vertu du Guide 7, la minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il ait été déterminé que la minéralisation peut être économiquement et légalement produite ou extraite au moment où la détermination des réserves est faite. Par conséquent, les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » en vertu des normes de l'ICM sont différentes à certains égards des normes du Guide 7. Osisko présente aussi des estimations de « ressources minérales » conformément aux dispositions du Règlement 43-101. Bien que les termes « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées » et « ressources minérales présumées » soient reconnus en vertu du Règlement 43-101, ce ne sont pas des termes définis selon le Guide 7 et de façon générale, les sociétés américaines qui doivent se conformer au Guide 7 n'ont pas la permission de présenter des estimations de ressources minérales de quelque catégorie que ce soit dans les documents déposés auprès de la SEC. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujetties aux exigences de présentation et de divulgation de la SEC conformément au Guide 7. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

(signé) Sean Roosen
Sean Roosen
Président du conseil et chef de la direction

(signé) Elif Lévesque
Elif Lévesque
Vice-présidente, finances et chef de la direction financière

20 février 2019

Informations sur la Société

Siège social
1100 av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Téléphone : 514 940-0670
Télécopieur : 514 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited
Cumberland House
1 Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Téléphone : 441 824-7474
Télécopieur : 441 292-6140

Michael Spencer, directeur général

Administrateurs
Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Joanne Ferstman, administratrice en chef
Françoise Bertrand
John Burzynski
Pierre D. Chenard
Christopher C. Curfman
André Gaumond
Pierre Labbé
Oskar Lewnowski
Charles E. Page

Dirigeants
Sean Roosen, président du conseil et chef de la direction
Bryan A. Coates, président
Luc Lessard, vice-président principal, services techniques
Elif Lévesque, vice-présidente, finances et chef de la direction financière
Joseph de la Plante, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et secrétaire corporatif
Frédéric Ruel, vice-président et contrôleur corporatif
François Vézina, vice-président, services techniques

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)
Guy Desharnais, directeur de l'évaluation des ressources minérales

Inscriptions en bourse
Bourse de Toronto
- Actions ordinaires : OR
- Bons de souscription : OR.WT (prix de levée : 36,50 $ / date d'échéance : 5 mars 2022)
  OR.WT.A (prix de levée : 19,08 $ / date d'échéance : 26 février 2019)
- Débentures convertibles : OR.DB (prix de conversion : 22,89 $ / date d'échéance : 31 décembre 2022)

Bourse de New York
- Actions ordinaires : OR

Régime de réinvestissement des dividendes
Information disponible à http://osiskogr.com/dividendes/prid/

Agents des transferts
Canada : Société de fiducie AST (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs
PricewaterhouseCoopers, LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.